



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.7
29 septembre 1986

FRANCAIS

Ouarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 23 septembre 1986, à 15 heures

Président : M. de ABREU SODRE (Brésil)
(Vice-Président)

Puis : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
(Président)

Puis : M. FERM (Suède)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Van Dunem (Angola)
M. Kuranari (Japon)
M. Andreotti (Italie)
M. Taleb-Ibrahimi (Algérie)
M. Papoulias (Grèce)
M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. de Abreu Sodre (Brésil), vice-président assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. VAN DUNEM (Angola) (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Je voudrais, en premier lieu, féliciter M. Chowdhury de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Sous sa présidence, nous pourrions certainement atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans cette importante instance. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer à son prédécesseur, M. Jaime de Piniés, notre admiration pour sa clairvoyance et son doigté, qui ont permis de surmonter nombre d'obstacles et de couronner sa mission de succès.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à S. Exc. le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts qu'il déploie dans la recherche de solutions aux nombreux problèmes de l'humanité. M. de Cuéllar s'est beaucoup attaché à la sauvegarde des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, en dépit des ressources limitées dont il dispose et de l'influence négative de certaines puissances occidentales qui se soucient davantage de leurs propres intérêts stratégiques que de la mise en commun de leurs efforts en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Chaque année, en ce même lieu, les représentants de toutes les nations prennent un engagement en faveur de la paix, du désarmement, de la liberté et du développement. Cet engagement reflète la détermination de la grande majorité des nations qui souhaitent atteindre cet objectif et assurer la survie de l'humanité.

Même en présence d'une forte volonté de la part des pays épris de paix, il existe, paradoxalement, une autre réalité que l'on ne saurait passer sous silence : le monde n'a jamais été aussi vulnérable qu'aujourd'hui à la menace d'une guerre nucléaire qui pourrait détruire toute sa population.

En dépit de la résolution 3093 (XXVIII) qui envisage une réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité afin d'atténuer les difficultés des pays en développement, la course aux armements ne s'est pas arrêtée, et elle s'étend maintenant à l'espace extra-atmosphérique. Alors que certains pays dépensent des sommes énormes pour leurs programmes militaires, la majorité des pays en développement font face à une situation économique critique qui affecte gravement leur développement économique et social.

M. Van Dunem (Angola)

Nous estimons que la communauté internationale ne doit pas rester passive face à cette situation qui exige une intensification des efforts de la part de tous les pays épris de paix et de liberté. C'est le seul moyen de renverser cette tendance négative. Je félicite l'URSS pour son initiative tendant à prolonger unilatéralement son moratoire sur les essais nucléaires et pour sa proposition récente tendant à éliminer progressivement les armes nucléaires d'ici à l'an 2000 et créer un système mondial de sécurité internationale. Nous appuyons aussi inconditionnellement la proposition présentée cette année par le Ministre soviétique des affaires étrangères au Secrétaire général des Nations Unies tendant à créer une organisation internationale pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et nous demandons à tous les Etats Membres de notre Organisation de s'associer à cette initiative qui, sans aucun doute, apportera des avantages à tous les pays, indépendamment de leur degré de développement.

L'Angola est un pays souverain et indépendant situé dans la partie méridionale du continent africain. Depuis son indépendance, il y a 11 ans, notre pays suit une politique de non-alignement et de coexistence pacifique. Notre constitution exprime clairement la volonté de notre pays d'entretenir des relations diplomatiques sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, fondée sur la non-agression et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats conformément aux normes du droit international régissant les relations entre Etats indépendants.

Malheureusement, c'est dans cette sous-région du continent africain que vit le régime odieux et anachronique de l'apartheid. Condamné par la majorité des pays, l'apartheid continue d'être un facteur de déstabilisation des pays voisins, particulièrement d'Afrique du Sud, qui sont les victimes d'agressions violentes et répétées. Arrogance et mépris des résolutions des Nations Unies des pays non alignés et de l'Organisation des Etats africains ont caractérisé l'attitude du régime raciste

M. Van Dunem (Angola)

En dépit de son penchant traditionnel pour la paix, notre peuple n'a pas connu un instant de paix depuis le tout début de son indépendance, et notre pays est victime d'une agression armée continue lancée à partir du Territoire illégalement occupé de la Namibie.

Le peuple de la République populaire d'Angola continue de faire face à une situation de guerre non déclarée créée par le régime raciste sud-africain, qui a obligé le peuple angolais à endurer d'énormes sacrifices, à la suite des contraintes placées sur ses ressources financières, matérielles et humaines, ce qui a une incidence sérieuse sur son développement économique et social.

Des enfants, des femmes et des vieillards sans défense sont la cible favorite de l'Afrique du Sud et les forces racistes ne cessent de faire sauter nos ponts, nos chemins de fer, nos routes, et de détruire nos hôpitaux et nos écoles; et elles n'épargnent pas non plus nos installations industrielles.

Les dégâts matériels causés à notre pays ont été estimés à 12 milliards de dollars. Ce chiffre ne comprend pas les fonds dépensés pour la mobilisation de la jeunesse et les programmes de défense de la jeunesse. L'armée régulière sud-africaine, avec la collaboration des fantoches de l'UNITA entraînés par l'Afrique du Sud, commet de nombreuses atrocités et est responsable d'un grand nombre de morts.

Le peuple angolais qui, sous l'administration coloniale portugaise, pendant les 14 ans de sa lutte de libération nationale pour regagner sa liberté et sa dignité, a consenti de nombreux sacrifices et perdu plusieurs de ses fils les meilleurs, aspire à la paix dans son pays nouvellement indépendant, de manière à pouvoir édifier une nation forte, tirer fierté de ses ressources naturelles et utiliser ce potentiel au bénéfice du peuple angolais.

L'impérialisme a toujours cherché à dépeindre la situation actuelle dans notre pays comme une guerre civile, alors qu'en réalité il s'agit d'une invasion étrangère d'un Etat Membre des Nations Unies, dont le territoire est partiellement occupé par les forces armées racistes de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud se sert du Territoire namibien comme d'un tremplin pour lancer ses attaques contre l'Angola. Les bases militaires sud-africaines en Namibie septentrionale servent à entraîner des troupes rebelles et des mercenaires qui infiltrent notre territoire. C'est à partir de ces bases que les troupes sud-africaines font des incursions dans notre pays et fournissent un appui militaire aux groupes armés qui opèrent sous le commandement sud-africain en Angola.

M. Van Dunem (Angola)

Les actes d'agression sud-africains contre l'Angola, encouragés par des gouvernements américains successifs, ont commencé peu après l'indépendance de notre pays. En 1975, le régime d'apartheid a envahi notre territoire et a occupé le sud.

Compte tenu de ces faits et conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, la République populaire d'Angola a demandé l'aide de pays amis. La présence de troupes cubaines en Angola n'a rien à voir avec l'indépendance de la Namibie et, par conséquent, ne devrait pas être considérée comme une menace pour l'Afrique du Sud, qui n'a pas de frontières communes avec la République populaire d'Angola.

Conscient de la complexité de la situation internationale et désireux de sortir de l'impasse créée par l'Afrique du Sud raciste et l'administration Reagan grâce à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, le Gouvernement de la République populaire d'Angola a présenté un ensemble de propositions dans une lettre du président José Eduardo Dos Santos au Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, en date du 17 novembre 1984.

Le régime raciste de Pretoria a répondu à notre initiative bien intentionnée par de nouvelles attaques violentes contre la République populaire d'Angola. Ses attaques les plus récentes ont été lancées contre le village de Kangongo et le port commercial de Namibe. De nombreuses victimes angolaises et de sérieux dégâts matériels en ont résulté.

Ces dernières semaines, nous avons constaté la concentration de 10 bataillons de l'armée sud-africaine sur notre frontière méridionale, ce qui augure d'une nouvelle offensive importante contre notre pays.

En cherchant à lier l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité au retrait des troupes cubaines de l'Angola, le Gouvernement sud-africain, avec l'administration Reagan, a recours à un vieux prétexte pour empêcher l'indépendance de la Namibie et transformer ce territoire occupé en un tremplin de déstabilisation de l'Angola par des actes d'agression répétés.

Nous ne saurions parler de la crise économique mondiale sans mentionner ses origines. Malgré les efforts déjà déployés par les Nations Unies, certains pays développés continuent d'adopter des politiques qui ne font pas grand-chose pour améliorer les relations entre les pays développés et les pays en développement.

M. Van Dunem (Angola)

En fait, en ce qui concerne les questions monétaires et financières, le problème réside dans l'insuffisance de structures qui ne répondent plus aux besoins de la reprise économique mondiale, à la suite des politiques égoïstes menées par certains pays développés qui, par conséquent, se répercutent sur la balance des paiements et la dette extérieure des pays en développement. Il est donc important que nous nous concentrions sur la restructuration du système monétaire et financier international sans plus tarder, pour que les pays en développement puissent participer à la prise de décision et à d'éventuels bénéfices.

Il est important de se demander à quel point les changements négatifs du système monétaire et financier international ont exacerbé la crise de la dette externe des pays en développement, en les empêchant de s'acquitter de leurs paiements. De tels changements ont contrecarré les perspectives de développement de ces pays et entraîné pour eux des répercussions politiques et sociales critiques.

Alors qu'au premier trimestre de 1984 la dette globale des pays en développement était de 800 milliards de dollars, cette dette est aujourd'hui estimée à plus de 900 milliards de dollars, facteur décourageant qui anéantira tous les espoirs de développement aussi longtemps que ces pays seront obligés de consacrer au remboursement de leur dette des sommes plus importantes que ne le permettent leurs revenus.

Le Fonds monétaire international est loin d'avoir atteint les objectifs énoncés dans ses règles et nous estimons qu'il est nécessaire de créer un mécanisme de coopération Sud-Sud à l'échelle régionale dans les domaines monétaire et financier en vue de parvenir, éventuellement, à éliminer la dépendance financière à cette institution.

Une des causes de la crise économique actuelle réside sans aucun doute dans la violation constante des principes et règles du commerce international par les pays développés. La prolifération de mesures discriminatoires imposées par les pays développés dans les accords commerciaux avec les pays en développement, une tendance croissante au protectionnisme et d'autres mesures restrictives sont responsables de la diminution des recettes des exportations des pays en développement, ce qui limite leurs possibilités d'investir dans d'autres domaines plus propices à leur développement.

M. Van Dunem (Angola)

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer la nécessité pour tous les pays en développement de ratifier le programme intégré pour les produits de base contenu dans la résolution 93 (IV) de la quatrième CNUCED et d'assurer la mise en oeuvre du Fonds commun aussitôt que possible.

Le manque de ressources humaines, matérielles, financières et techniques de certains pays en développement devrait être une raison suffisante pour renforcer et améliorer la coopération entre ces pays et devrait procurer une motivation puissante qui contribuerait à l'autonomie collective et individuelle de nos pays et renforcerait leur pouvoir de négociation avec les pays développés.

En Afrique australe, en dépit des actes d'agression perpétrés par le régime raciste de l'Afrique du Sud, la coopération dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe a enregistré des progrès significatifs dans divers domaines, ainsi que l'a montré la mise au point de plusieurs conclusions et résolutions adoptées au récent Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu à Luanda du 18 au 22 août 1986.

Nous réalisons, cependant, que beaucoup reste à faire sur le continent africain où il nous faut vivre et survivre en dépit des importants problèmes auxquels nous sommes confrontés. La session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Afrique qui s'est tenue en mai 1986, où le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a été adopté, constituait une mesure positive vers l'adoption par la communauté internationale de mesures visant à appuyer les pays africains dans leur lutte afin de se sortir de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent.

J'ai décidé de ne pas lire le texte entier de mon discours, mais celui-ci sera distribué. Je voudrais cependant profiter des quelques minutes qui me restent pour répondre brièvement à certaines déclarations qui ont déjà été faites, en particulier celle faite à propos de mon pays par le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

J'ai déjà présenté les vues de mon pays sur la position de la communauté internationale en ce qui concerne l'Afrique australe.

L'Angola est un pays épris de paix, dont le peuple s'est libéré en 1975 grâce à ses propres efforts et à la solidarité active de pays amis, ainsi que d'autres membres de notre Organisation, du Mouvement des pays non alignés et de l'OUA, conformément à leurs principes.

M. Van Dunem (Angola)

L'Angola continuera de témoigner sa solidarité et d'apporter son aide désintéressée à tous les peuples qui combattent encore le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme. Sa politique extérieure est fondée sur les principes de justice, d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres et sur les règles du droit international.

J'aimerais saisir cette occasion pour rappeler que l'Angola, en tant qu'Etat indépendant et souverain, ne peut accepter que l'on cherche à présenter de façon fausse et déformée la situation réelle qui existe dans mon pays, pour justifier des ingérences et nous accuser faussement d'intentions cachées que mon pays a toujours, en fait, rejetées et combattues. Mon gouvernement n'accepte pas un tel type de politique, et je tiens à réaffirmer qu'en Angola, ce sont les Angolais eux-mêmes - et eux seuls - qui décident de leur propre destinée.

Les déclarations faites fréquemment par les Etats-Unis selon lesquels l'Angola est gouverné par un régime antipopulaire et répressif ne sont que des mensonges flagrants et constituent un acte d'ingérence dans les affaires internes du Gouvernement angolais. La vérité en la matière est que les faits eux-mêmes démontrent le caractère mensonger de ces allégations sans fondement. La vérité est que depuis plus de 10 ans, l'Angola a été victime des actes d'agression perpétrés par le régime raciste d'Afrique du Sud grâce à l'aide reçue par ce régime de ses alliés, et principalement du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La présence de forces internationalistes cubaines dans notre pays est conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et résulte d'une invitation de notre gouvernement. Les forces internationalistes cubaines aident notre peuple à se défendre contre les pressions extérieures exercées par le régime raciste de l'Afrique du Sud et c'est pourquoi elles resteront sur notre sol jusqu'à ce que notre gouvernement en décide autrement.

Je voudrais rappeler les paroles du camarade président Jose Eduardo Dos Santos, dans le discours qu'il a prononcé au Cap-Vert le 22 décembre, lorsqu'il a dit que la tension en Afrique australe allait s'aggravant progressivement, parce que certaines puissances occidentales, au lieu de s'associer aux efforts de la communauté internationale pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et pour éliminer le système de l'apartheid, qui est sans conteste l'unique responsable du climat de

M. Van Dunem (Angola)

déstabilisation, d'insécurité et de conflit régnant dans cette sous-région, cherchent au contraire à protéger leurs intérêts financiers et économiques en s'alliant avec le régime minoritaire raciste blanc de l'Afrique du Sud.

M. KURANARI (Japon) (parle en japonais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, de vous exprimer mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que cette session sera véritablement couronnée de succès et qu'elle profitera grandement de votre riche expérience, de votre esprit vif et pénétrant et de votre détermination, lorsqu'elle aura à traiter des nombreux problèmes difficiles dont elle est saisie. En tant qu'asiatique moi-même, je puis vous assurer que la délégation du Japon ne manquera pas de collaborer avec vous de toutes les manières possibles afin de vous aider à vous acquitter de vos importants devoirs.

M. Kuranari (Japon)

En même temps, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au Président de la quarantième session de l'Assemblée générale, S. Exc. M. Jaime de Piniés, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions. De même, je saisis cette occasion pour rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a oeuvré sans relâche pour résoudre de nombreux problèmes internationaux et, ce faisant, a dû voyager partout dans le monde.

Avant de commencer ma déclaration officielle, je voudrais exprimer ma douleur au peuple camerounais, et surtout à ceux qui ont souffert à la suite des émanations toxiques du lac Nios. Pays aux nombreux volcans, le Japon a immédiatement envoyé une équipe de spécialistes pour aider à soulager les victimes et à prévenir de tels accidents. Le Japon serait prêt à envoyer, au besoin, de nouveaux secours.

J'exprime aussi ma sympathie aux nombreuses personnes victimes des retombées de l'accident qui s'est produit en avril dernier à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Union soviétique. Cet accident a contribué à mettre en relief la très grave responsabilité internationale qui incombe à tous les pays qui utilisent l'énergie nucléaire. Dans ce contexte, je tiens à féliciter l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la rapidité avec laquelle elle a élaboré des projets de convention en vue de traiter des accidents analogues qui pourraient se produire à l'avenir.

A l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, l'année dernière, les représentants de tous les pays du monde ont pris la parole de cette tribune pour parler des principes qui sont à l'origine de la création de l'Organisation des Nations Unies, de sa raison d'être et de ses problèmes. Après 40 années d'existence, les Nations Unies font l'objet, partout dans le monde, d'une attention renouvelée.

Les discussions de l'année dernière portaient principalement sur la réaffirmation du rôle toujours plus important que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de la paix et de la prospérité mondiales. Comme l'avait déclaré le premier ministre Nakasone, les Nations Unies sont le meilleur moyen de favoriser la reconnaissance et le respect mutuel parmi les diverses civilisations du monde et l'édification d'une nouvelle civilisation harmonieuse pour le XXI^e siècle.

M. Kuranari (Japon)

Pourtant certains craignent que les Nations Unies ne souffrent d'une paralysie fonctionnelle si elles n'adoptent pas rapidement les mesures nécessaires pour remédier aux graves lacunes administratives et financières dues à la surexpansion structurelle.

Lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, mon prédécesseur, M. Abe, a évoqué précisément ce problème et proposé l'établissement d'un "Groupe de personnalités éminentes chargé d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies". Cette proposition se fondait sur notre conviction que les Nations Unies sont indispensables à toute la communauté internationale, y compris, bien entendu, mon pays, et traduisait l'appui fidèle de mon pays à cette Organisation.

Les Etats Membres ayant accepté la proposition de M. Abe, le Groupe de 18 experts intergouvernementaux de haut niveau a été créé. Apportant à sa tâche une grande sagesse, une riche expérience et une connaissance profonde des problèmes aigus que connaissent les Nations Unies, ce groupe a oeuvré inlassablement pour préparer le rapport qu'il a récemment présenté au Secrétaire général. Aucun des efforts faits par le passé dans ce sens n'avait abouti à un rapport aussi constructif et aussi complet que celui présenté par ce groupe. Je tiens à saluer les efforts de tous les membres de ce groupe. L'énergie et la détermination avec lesquelles ils se sont acquittés de leur tâche sont précisément les qualités dont nous avons besoin pour revivifier cette Organisation.

Le rapport du Groupe contient plusieurs recommandations constructives pour rendre les Nations Unies plus efficaces, et j'y souscris sans réserve. J'espère sincèrement qu'en cette quarante et unième session, l'Assemblée étudiera ces recommandations et les mettra en oeuvre le plus tôt possible avec l'appui de tous les Etats Membres. Les Nations Unies devraient alors recouvrer la confiance de tous les peuples du monde, être en mesure de faire face promptement et efficacement à toute nouvelle situation et, de cette façon, servir d'exemple à tous les organes du système des Nations Unies.

M. Kuranari (Japon)

Que devront faire les Nations Unies lorsqu'elles commenceront à fonctionner de façon plus efficace et effective? Que devront-elles faire pour éliminer les différends et la famine et pour mettre fin au terrorisme qui a récemment fait tant de victimes et pour que les gens du monde entier puissent mener une vie paisible et prospère à l'abri de toute inquiétude?

Le monde attend aujourd'hui des Nations Unies qu'elles assurent tout d'abord le maintien de la paix et de la sécurité internationales et, ensuite, la coopération internationale pour promouvoir le développement économique, social et culturel. En examinant ces questions, nous ne pouvons pas faire abstraction de la question du désarmement.

Ou'il me soit permis d'ajouter une note personnelle. Je suis né et j'ai grandi dans la ville de Nagasaki au sud-ouest du Japon. Nagasaki était connue comme ayant été le seul port de commerce avec l'étranger pendant l'isolement national du Japon, qui a duré deux siècles et demi, c'est-à-dire du XVIIe au XIXe siècle. A la fin de la seconde guerre mondiale, Nagasaki est devenue célèbre une fois de plus pour avoir été, à l'exception d'Hiroshima, la seule ville détruite par une bombe atomique.

De retour au Japon peu après la fin de la guerre, je me suis trouvé dans une ville détruite, jadis Nagasaki, et j'ai pu constater les souffrances de ses habitants. J'ai fait partie du gouvernement local pour mettre toute mon énergie au service de la reconstruction de la ville. En même temps, ayant vu les effets de cette redoutable arme, je me suis penché, non seulement en tant que fonctionnaire mais en tant qu'individu intéressé, sur la question de savoir comment maintenir la paix à l'ère atomique et défendre l'humanité contre la menace nucléaire. Lorsque je songe aux destructions causées par les armes nucléaires, ma conviction est inébranlable : toutes les armes nucléaires doivent être éliminées.

Il est facile d'exprimer une telle conviction. Aujourd'hui le monde serait tout à fait différent si les déclarations pouvaient d'elles-mêmes apporter la paix véritable et éliminer les armes nucléaires. Seuls les actes comptent. Seuls les actes concrets, si modestes soient-ils, peuvent contribuer à la paix et à l'élimination des armes nucléaires.

M. Kuranari (Japon)

Il incombe aux superpuissances nucléaires une responsabilité toute particulière dans les efforts faits pour préserver l'humanité de la menace nucléaire. Le président Reagan et le Secrétaire général du PCUS, M. Gorbatchev, lors de leur réunion au sommet en novembre dernier, ont reconnu qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et qu'elle ne devait jamais avoir lieu. Avant de prendre des mesures concrètes pour réduire les arsenaux nucléaires, il faut établir entre les Etats intéressés des relations politiques mutuelles fondées sur la confiance. Le dialogue politique Est-Ouest, avec l'impulsion qui lui a été donnée par la conférence soviéto-américaine tenue l'année dernière, se poursuit à un niveau plus élevé et plus fréquemment, et cela est un progrès important vers l'instauration d'une confiance mutuelle. Tous les pays qui participent au dialogue politique Est-Ouest, y compris le Japon, se doivent de faire en sorte que ce dialogue aboutisse.

M. Kuranari (Japon)

Pour chaque pays, la question du désarmement, y compris le désarmement nucléaire, est inextricablement liée à sa propre sécurité; nous ne devons pas oublier que toute proposition particulière de désarmement nucléaire qui ne tient pas dûment compte des intérêts de sécurité des autres parties irait à l'encontre de ces objectifs et saperait la confiance mutuelle.

En outre, nous sommes convaincus qu'un système satisfaisant de vérification doit être mis en place pour assurer le respect des accords de désarmement et de contrôle des armements et pour renforcer les relations de confiance mutuelle. Mon pays, dans le cadre de ses efforts en vue de parvenir à une interdiction de tous les essais nucléaires, a proposé une approche progressive à l'égard de la mise en place d'un système de vérification efficace. A la suite de cette proposition, le Japon a proposé à la Conférence du désarmement qui s'est tenue à Genève en avril dernier un échange de données sismiques plus détaillées afin de rendre les moyens de vérification plus efficaces, et les pays intéressés commenceront à échanger ces données à titre expérimental en décembre prochain. J'espère que ces efforts contribueront considérablement à l'interdiction de tous les essais nucléaires.

En ce qui concerne les problèmes nucléaires, nous devons admettre que l'équilibre nucléaire existant agit en tant que moyen de dissuasion. Il est donc indispensable, tout en continuant le dialogue, de renforcer la confiance mutuelle, de faire des efforts résolus pour réduire progressivement les arsenaux nucléaires sans nuire à un équilibre approprié. Je suis convaincu que c'est seulement de cette façon que nous pouvons espérer abolir finalement toutes les armes nucléaires et assurer que le peuple de Nagasaki aura été le dernier à connaître les horreurs d'une attaque nucléaire.

Etant donné les responsabilités particulièrement graves qui incombent aux deux superpuissances nucléaires en matière de paix et de désarmement, j'espère sincèrement que les Etats-Unis et l'Union soviétique tiendront bientôt une seconde réunion au sommet, comme il avait été convenu en novembre dernier, et que d'importants progrès seront faits pour résoudre les diverses questions en souffrance, y compris celles du désarmement nucléaire et du contrôle des armements.

Nous souhaitons également que redoublent les efforts internationaux entrepris aux Nations Unies, à la Conférence du désarmement et ailleurs, pour arriver à un accord concret dans le domaine du désarmement, particulièrement en ce qui concerne une interdiction de tous les essais nucléaires et une interdiction de l'utilisation

M. Kuranari (Japon)

des armes chimiques. Nous allons nous efforcer aussi de préserver et de renforcer le régime du Traité de non-prolifération nucléaire. Je renouvelle l'engagement du Japon de contribuer activement à de tels efforts dans ces instances, notamment au cours de cette session de l'Assemblée générale.

Ayant exposé la position fondamentale du Japon concernant le désarmement en général, il faut que je dise ici quelques mots sur les fusées SS-20 que l'Union soviétique a mises en place en Asie. Le Japon espère très vivement que les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire qui se déroulent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique traiteront des fusées SS-20 dans le monde entier et mèneront à leur élimination totale, tant en Asie qu'en Europe.

Tout en espérant depuis longtemps établir des relations stables fondées sur une compréhension mutuelle avec son voisin important, l'Union soviétique, le Japon estime indispensable de résoudre d'abord les questions territoriales en suspens depuis la seconde guerre mondiale et de conclure un traité de paix concrétisant ce règlement. Je suis sûr que la solution de ces problèmes territoriaux contribuera de manière significative à la paix et à la stabilité en Extrême-Orient et dans toute l'Asie.

Parallèlement au problème du désarmement, la solution des problèmes régionaux et des conflits locaux exerce une influence importante sur la paix mondiale. Alors que l'objectif principal des Nations Unies est de maintenir la paix internationale et la sécurité, depuis leur création il y a eu plus de 150 conflits locaux, dont beaucoup se poursuivent sans relâche.

Je voudrais aborder maintenant un certain nombre de problèmes régionaux auxquels la communauté internationale doit faire face, ainsi que la politique du Japon à leur égard.

Parmi ces problèmes, l'un des plus urgents a trait à la façon d'inciter le Gouvernement d'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'apartheid. C'est là une question sur laquelle la communauté internationale tout entière doit porter son attention.

Empêchant la grande majorité du peuple sud-africain de participer au processus politique et la soumettant à de nombreuses autres formes de discrimination simplement à cause de la couleur de sa peau, l'apartheid est absolument intolérable pour tous ceux qui partagent l'idéal du respect des droits de l'homme. Je suis gravement préoccupé du fait que la situation en Afrique du Sud se détériore

M. Kuranari (Japon)

rapidement parce que ce gouvernement non seulement persiste dans ses pratiques d'apartheid, mais se livre à des actes aussi répréhensibles que des attaques contre des pays voisins, et parce qu'il a déclaré l'état d'urgence dans tout le Territoire. La situation en Afrique du Sud doit être résolue de manière pacifique, et il est indispensable que toutes les parties intéressées fassent tous les efforts possibles pour éviter d'autres effusions de sang. Le Gouvernement d'Afrique du Sud a annoncé récemment une série de réformes, mais, malheureusement, il ne s'agit pas des réformes fondamentales nécessaires pour abolir efficacement l'apartheid. Le Japon a saisi toutes les occasions qui se présentaient pour demander instamment au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'avoir le courage de prendre des mesures politiques décisives pour mettre rapidement fin à l'apartheid, libérer Nelson Mandela, légaliser l'ANC et d'autres organisations politiques, et engager le dialogue avec les dirigeants noirs.

Le Japon ne maintient aucune relation diplomatique avec l'Afrique du Sud et se limite à des relations consulaires avec ce pays. Il a imposé des restrictions aux relations avec ce pays dans un grand nombre de domaines. Ainsi, le Japon interdit les investissements directs; il interdit l'exportation d'armes et d'ordinateurs; il a adopté des restrictions sur le commerce, notamment sur l'importation de monnaies d'or d'Afrique du Sud; il limite strictement les contacts sportifs et culturels avec ce pays. Le 19 septembre, mon gouvernement a rendu publique sa décision de prendre des mesures supplémentaires jusqu'à l'annonce de mesures claires et spécifiques du Gouvernement d'Afrique du Sud pour mettre fin à l'apartheid. Ces mesures comprennent l'interdiction d'importer de l'acier et du fer, des restrictions dans le domaine des voyages touristiques entre le Japon et l'Afrique du Sud, la continuation de la suspension des communications aériennes avec l'Afrique du Sud ainsi que l'interdiction pour les représentants officiels du gouvernement d'utiliser les vols internationaux de la South African Airways.

Tout en prenant ces mesures contre l'Afrique du Sud, le Japon désire intensifier sa coopération économique avec d'autres pays de la région qui pourraient éprouver des difficultés économiques à la suite de l'évolution des événements en Afrique du Sud. De même, le Japon augmentera et renforcera sa coopération pour s'efforcer de valoriser le statut de la population noire d'Afrique du Sud.

M. Kuranari (Japon)

En même temps, le Japon déplore l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et il est convaincu que cette situation illégale doit prendre fin aussi rapidement que possible. Il faut réaliser l'indépendance de la Namibie en plein accord avec les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui constituent la seule base acceptable d'un règlement pacifique, juste et durable. Le Japon espère que des élections en vue de l'indépendance se dérouleront sous la supervision des Nations Unies et que le jour est proche où nous pourrions accueillir la Namibie parmi les membres des Nations Unies.

M. Kuranari (Japon)

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, le Japon lance un appel pressant aux pays intéressés afin qu'ils parviennent à un accord grâce à une coopération positive et aux bons offices des Nations Unies, prévoyant le retrait rapide de toutes les forces militaires soviétiques, le rétablissement du droit à l'autodétermination du peuple afghan et le retour honorable et en sécurité des réfugiés. A ce propos, nous apportons notre soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général dans les "proximity talks" en vue de résoudre ce problème.

Nous regrettons également que la situation entre l'Iran et l'Iraq demeure tendue et que les hostilités se poursuivent et semblent même s'intensifier, ce qui présente un grave danger pour la navigation dans le golfe. Je rends hommage aux efforts déployés par le Conseil de sécurité en vue de trouver une solution pacifique au conflit, et j'invite le Conseil à jouer son rôle de façon juste et plus active. Je tiens à souligner une fois encore la nécessité tant pour l'Iran que pour l'Iraq de répondre à ces efforts déployés par le Conseil de sécurité en se présentant au Conseil pour exposer leur position. Je soutiens les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de trouver une solution à ce conflit et j'espère qu'il sera possible de trouver un moyen d'engager un dialogue entre les deux parties. Le Japon se propose de poursuivre ses efforts en coopération avec les pays amis afin de créer un climat favorable à la paix entre l'Iran et l'Iraq.

La paix au Moyen-Orient est un des problèmes les plus anciens et les plus tragiques que les Nations Unies aient eu à examiner. J'espère vivement que toutes les parties intéressées redoubleront d'efforts en faveur de la paix afin qu'une paix juste, générale et globale puisse être réalisée au Moyen-Orient. Le Japon apprécie les efforts sincères déployés par les parties concernées afin de réaliser la paix, efforts qui ont été illustrés par la décision de proclamer l'année 1987 "Année des négociations pour la paix". Je puis vous assurer que le Japon fera tout ce qu'il pourra pour que la paix puisse régner au Moyen-Orient.

En Amérique centrale, le Japon espère que les efforts régionaux aboutiront prochainement à une solution pacifique. A ce propos, nous soutenons fermement les efforts déployés par le Groupe de Contadora et par d'autres forces de paix dans la région.

Je regrette beaucoup que malgré les résolutions adoptées chaque année par la majorité écrasante de l'Assemblée générale, la situation du Kampuchea n'ait pas

M. Kuranari (Japon)

encore été résolue et continue à menacer gravement la paix et la stabilité en Asie. Le Japon préconise depuis longtemps une solution politique prompte et globale du problème kampuchéen, basée sur le retrait des troupes vietnamiennes et sur l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen. Nous apportons notre ferme soutien aux efforts déployés par les pays de l'ANASE à cette fin. Par ailleurs, le Japon poursuivra son dialogue avec le Viet Nam et avec tous les autres pays concernés afin de créer un climat propice à la paix en Indochine.

La situation de la péninsule Coréenne, qui est très proche du Japon, demeure tendue. Etant donné que ce problème est l'un de ceux qui devraient être résolus de façon pacifique essentiellement grâce à des entretiens directs entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, nous regrettons que la Corée du Nord continue à s'opposer à la reprise des pourparlers. Le Japon espère qu'un dialogue significatif sera engagé sans plus tarder entre les deux parties.

Les 10èmes Jeux asiatiques se déroulent actuellement à Séoul avec la participation d'un grand nombre de jeunes sportifs en provenance de toute l'Asie. La présence du premier ministre Nakasone aux cérémonies d'ouverture prouve que le Japon apporte tout son soutien à ces Jeux, convaincu que leur succès, prélude aux Jeux olympiques de Séoul de 1988, contribuera à la stabilisation de la situation sur la péninsule Coréenne.

Le Japon a souvent rappelé que si le Nord et le Sud envisageaient de se joindre aux Nations Unies, en tant que premier pas vers la réunification de la péninsule Coréenne, le Japon appuierait leur demande d'admission à l'Organisation. Cela contribuerait à relâcher les tensions et à renforcer le principe d'universalité des Nations Unies. Etant donné que le Nord et le Sud sont déjà membres d'un certain nombre d'institutions spécialisées des Nations Unies, j'estime que le moment est venu pour l'Organisation d'admettre parmi ses Membres la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Chacun de ces différends régionaux et de ces conflits locaux comporte une cause distincte, sa propre histoire complexe, et il serait extrêmement difficile de les résoudre tous en même temps. Cependant, les Nations Unies ne doivent pas rester simples témoins. Il est vrai que les Etats-Unis et l'Union soviétique jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité

M. Kuranari (Japon)

internationales. Cela ne signifie pas cependant que les deux superpuissances soient les seuls facteurs décisifs ni que les Nations Unies ne puissent pas faire grand-chose.

Il est aussi faux de surestimer que de sous-estimer la capacité des Nations Unies à maintenir la paix. En fait, les Nations Unies ont déjà contribué à la prévention ou à la maîtrise des conflits dans un certain nombre de situations critiques.

Le Japon estime que le rôle de maintien de la paix des Nations Unies doit être renforcé. J'aimerais faire deux observations à cet égard.

Premièrement, il est indispensable que tous les Etats Membres de l'Organisation continuent à oeuvrer sérieusement afin de redonner un nouveau souffle au Conseil. En particulier, j'invite fermement ses membres permanents à conjuguer leurs efforts en vue d'adopter des mesures positives visant à renforcer le fonctionnement du Conseil et à lui permettre de s'acquitter des lourdes responsabilités qui accompagnent ces privilèges.

Deuxièmement, nous, les Etats Membres, devons réaffirmer le rôle que les organes des Nations Unies peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité et chercher le moyen de permettre à chacun de s'acquitter de son rôle dans le cadre des Nations Unies. Etant donné la façon dont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont contribué à prévenir des conflits grâce à leurs missions d'enquête, à leurs contacts officieux et à leurs bons offices, il semblerait que la façon la plus concrète de raffermir le rôle de maintien de la paix des Nations Unies serait de renforcer ces fonctions.

A ce propos, je tiens à mentionner le document de travail relatif à la prévention des conflits, que le Japon et cinq autres Etats Membres ont préparé en réponse aux appels lancés par le Secrétaire général, notamment dans ses rapports annuels. Le document de travail qui a été étudié pendant trois ans par le Comité spécial sur la Charte des Nations Unies est destiné à renforcer le rôle que les principaux organes des Nations Unies peuvent jouer dans le cadre de la Charte pour prévenir les conflits et les menaces de conflits, favorisant ainsi le meilleur recours possible aux fonctions de maintien de la paix des Nations Unies dans leur ensemble. J'espère sincèrement que ce document de travail sera adopté en tant que

M. Kuranari (Japon)

déclaration de l'Assemblée générale le plus tôt possible. Ainsi, tous les Etats Membres réaffirmeront l'importance de la paix mondiale et leur propre attachement au rôle des Nations Unies.

Il n'est pas facile de renforcer les fonctions de maintien de la paix des Nations Unies. Cependant, je tiens à rappeler ici les paroles prononcées par Cordell Hull, secrétaire d'Etat américain, père fondateur des Nations Unies, au cours de la deuxième guerre mondiale, à savoir que cette Organisation a besoin de temps, de persévérance et d'un esprit de coopération.

M. Kuranari (Japon)

C'est précisément en ces temps difficiles, alors que les intérêts des pays sont si étroitement liés que nous devons, comme l'a suggéré M. Hull, essayer de faire des Nations Unies non pas une instance de débats acrimonieux, mais un forum où, grâce aux efforts opiniâtres de tous, nous pourrions trouver des solutions aux nombreux problèmes qui nous assaillent.

Outre leurs fonctions de maintien de la paix, les Nations Unies ont un autre rôle important à jouer : promouvoir le développement social et économique partout dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement. Si l'on songe que bon nombre des conflits régionaux sont dus à la pauvreté et à la famine, on ne saurait trop insister sur l'importance de ce rôle. Les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie, d'Océanie et d'Afrique sont confrontés à de graves difficultés économiques du fait, entre autres, de l'effondrement du prix des matières premières et de l'accroissement de leur dette extérieure. Du reste, je crains que ces difficultés ne mettent en danger la stabilité politique de ces régions. Le Japon fera tout son possible pour aider les pays en développement qui s'efforcent de surmonter leurs difficultés économiques.

Pour ce qui est de la question des négociations commerciales multilatérales, je suis heureux d'annoncer que la Conférence ministérielle du GATT qui s'est tenue la semaine dernière à Punta del Este est convenue de lancer une nouvelle série de négociations. L'expansion régulière des exportations est de toute première importance pour la croissance économique des pays en développement, et je suis certain que l'amélioration du climat commercial qui résultera des progrès de cette nouvelle série de négociations s'avérera bénéfique pour ces pays. Pour sa part, le Japon s'efforcera comme par le passé d'améliorer l'accès aux marchés et de stimuler la demande interne. Nos importations de produits manufacturés et autres en provenance des pays en développement augmentent, essentiellement, grâce à la hausse récente du yen, et nous avons l'intention de multiplier nos efforts pour rajuster notre structure économique et accroître notre commerce avec ces pays.

En dépit de ses difficultés budgétaires, le Japon s'est engagé à dépenser au moins 40 milliards de dollars sur une période de sept ans allant de 1986 à 1992, et en 1992, conformément à notre troisième objectif à moyen terme, nous doublerons, par rapport à 1985, le montant de notre aide publique au développement (APD). Cet engagement est conforme à la politique du Japon qui consiste à appuyer activement tous les efforts autonomes faits par les pays en développement pour stimuler leur

M. Kuranari (Japon)

croissance économique et sociale et améliorer leur niveau de vie et leur bien-être. Le Japon fournira toute l'aide possible pour que les difficultés économiques des pays en développement n'entravent pas sérieusement leurs plans de développement.

Si l'on veut que notre coopération aux efforts autonomes des pays en développement soit efficacement et convenablement gérée, il est indispensable que ces pays arrêtent eux-mêmes des plans de développement adaptés aux conditions changeantes et à leurs besoins de développement. Il faut aussi qu'un dialogue politique approfondi sur ces plans de développement soit entrepris et que des dispositions soient prises pour faciliter la coopération dynamique entre pays donateurs et pays bénéficiaires dans le cadre d'une collaboration authentique. Le Japon pourra alors arrêter avec les pays en développement des programmes d'assistance et de coopération bien adaptés aux besoins et aux conditions de développement de ces derniers, et établir entre eux une collaboration authentique.

Les secours humanitaires d'urgence aux populations menacées de famine ou en butte à des catastrophes naturelles sont une autre partie importante de l'aide publique au développement consentie par le Japon. Fort de l'expérience acquise lors du tremblement de terre l'année dernière au Mexique et de l'éruption volcanique en Colombie, le Japon a renforcé son mécanisme de secours d'urgence à l'étranger afin de répondre plus rapidement et plus pleinement aux catastrophes naturelles. Outre une aide financière, ce mécanisme que nous nous efforçons encore d'améliorer prévoit l'envoi d'équipes d'experts. Par ailleurs, le Japon, depuis quelques années, a rapidement élargi son programme d'assistance aux pays ravagés par la famine.

Le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, programme des Nations Unies adopté à l'unanimité en mai dernier lors de la session extraordinaire consacrée à l'Afrique, arrête des directives utiles à moyen et à long terme pour les efforts d'autosuffisance faits par les pays africains et pour l'appui international apporté à ces efforts. Je trouve particulièrement encourageant que les membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se soient déclarés prêts à devenir autonomes et à surmonter les difficultés économiques de l'Afrique. Compte tenu de ce Programme d'action, le Japon s'engage à contribuer de manière positive au développement à moyen et à long terme de l'Afrique, aux efforts tentés pour promouvoir le développement agricole de l'Afrique afin d'assurer

M. Kuranari (Japon)

l'autosuffisance de ce continent en matière alimentaire, notamment. Nous espérons aussi que l'attitude constructive et réaliste dont tous les pays intéressés ont fait preuve lors de la session extraordinaire consacrée à l'Afrique donnera une nouvelle impulsion au dialogue Nord-Sud.

Le Japon s'est également efforcé d'accroître ses contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux autres programmes de coopération économique et technique dans le cadre du système des Nations Unies. C'est ainsi que le Japon est devenu le premier ou le deuxième contributeur à bon nombre de programmes importants d'assistance. A l'avenir, nous avons l'intention de poursuivre nos efforts pour mieux coordonner notre coopération aux programmes tant bilatéraux que multilatéraux comme le PNUD, afin d'améliorer la portée et l'efficacité de notre assistance. Nous ferons de notre mieux pour adapter nos contributions aux besoins des pays bénéficiaires.

Nous commémorons cette année le trentième anniversaire de l'entrée du Japon aux Nations Unies. Pendant ces 30 années, le Gouvernement et le peuple japonais se sont efforcés, à la lumière des tristes expériences du passé, de coopérer avec les Nations Unies et de faire de cette coopération un élément clef de la politique étrangère du Japon.

Nous rappelons qu'en entrant aux Nations Unies tous les Etats Membres s'engagent solennellement à agir conformément aux buts et principes de la Charte, à en accepter les devoirs et les responsabilités et à utiliser tous les moyens à leur disposition pour s'acquitter de ces devoirs et responsabilités. Et pourtant, des conflits persistent dans nombre de régions du monde, conflits qui auraient sans doute pu être évités si les parties avaient scrupuleusement respecté ces buts et principes. Par conséquent, j'engage ces pays à se souvenir de leurs engagements envers les Nations Unies, à renouveler leur adhésion aux principes de la Charte, à résoudre pacifiquement leurs différends, et à consacrer leur énergie à la création d'un monde meilleur.

Dans moins de 14 ans, nous entrerons dans le XXI^e siècle. Nous pouvons, soit coopérer pour léguer à la postérité cette Organisation des Nations Unies, qui est l'organisation la plus universelle jamais créée par l'homme, soit réclamer à grands cris nos propres intérêts et laisser l'Organisation s'effondrer comme la tour de Babel. A nous de choisir.

M. ANDREOTTI (Italie) : Monsieur le Président, en prenant la parole, je voudrais avant tout présenter mes félicitations les plus vives pour l'élection du nouveau président de l'Assemblée générale qui représente un continent qui, avec une autorité toujours plus grande, joue un rôle de protagoniste sur la scène mondiale, et un pays de très vieille tradition et d'antique civilisation, avec lequel l'Italie entretient des rapports de coopération et d'amitié profonde. Permettez-moi d'adresser aussi mes congratulations et mes remerciements les plus vifs à votre prédécesseur, l'ambassadeur Jaime de Piniés.

Je voudrais, une fois encore à cette tribune, rendre hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, auquel nous lient des rapports de confiance et d'estime, et lui confirmer l'appréciation du Gouvernement italien pour la persévérance dont il fait preuve dans ses efforts pour promouvoir les principes de la Charte ainsi que pour renforcer le rôle et la structure de l'Organisation.

Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, en sa qualité de président en exercice de la Communauté européenne, a illustré ce matin les positions de ses 12 membres sur les principaux problèmes auxquels la communauté internationale se trouve confrontée. Ces vues, qui sont aussi les nôtres, sont l'expression d'une politique dont l'objectif est de promouvoir une stabilité et une coopération plus grandes dans les relations internationales.

Peut-être jamais comme ces derniers mois les événements dramatiques et parfois tragiques dont nous avons été témoins nous ont fait prendre conscience du fait que le monde où nous vivons est un monde interdépendant. Nous avons constaté à quel point les effets des conflits et des tensions peuvent avoir une incidence sur la sécurité générale et nous avons acquis une meilleure compréhension des liens d'interdépendance qui existent entre les économies de régions différentes, même lorsqu'elles sont éloignées. Nous avons pu aussi constater directement que les conquêtes de la science et de la technologie, qu'elles soient positives ou négatives, ne connaissent pas de frontières nationales.

C'est pour cette raison que nous avons voulu faire de la coopération et du dialogue le thème central de la célébration de l'Année internationale de la paix qui a eu lieu à Rome en juillet dernier. Cette célébration a été en effet marquée par une rencontre consacrée au "dialogue en tant que fondement universel de la Paix". Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir accepté de participer et de prendre la parole à cette rencontre.

M. Andreotti (Italie)

Ce dialogue est plus que jamais nécessaire dans le domaine scientifique. Si une leçon a été tirée des événements tragiques de Tchernobyl, c'est que la science, en dégageant des formes d'énergie et des ressources nouvelles d'une puissance inimaginable, a ouvert des possibilités de progrès, mais a aussi libéré des forces capables de nous détruire. Une collaboration intense entre les savants s'impose donc, collaboration qui n'est possible que si nous parvenons à réaliser, au plein sens du terme, l'idée d'une communauté scientifique internationale sans frontières.

Nous ne devons toutefois pas céder à l'illusion que cette communauté se constituera d'elle-même. C'est à nous et à nos gouvernements qu'il appartient d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif. Il y a lieu, par conséquent, de réfléchir à de nouveaux instruments plus adaptés aux exigences de nos jours. Lors des rencontres entre hommes de science qui se sont tenues à Erice, en Sicile, auxquelles l'Italie a offert non seulement l'hospitalité mais son plein appui, se sont fait jour des idées, des propositions et des programmes concrets, tels que le projet de "laboratoires ouverts" qui vont, nous semble-t-il, dans la bonne direction et qui commencent à s'imposer à l'attention des gouvernements.

La constitution, à Genève, du Laboratoire mondial fournit un exemple concret de la contribution que peut apporter la communauté scientifique au dialogue Est-Ouest et Nord-Sud et à l'édification concrète de la paix.

D'illustres savants, académiciens et prix Nobel, dont un grand nombre de représentants du tiers monde, ainsi que des institutions prestigieuses ont souscrit à l'acte constitutif du Laboratoire. Leur but est de promouvoir une science sans secrets et sans frontière, dans la juste conviction que la libre circulation de l'information scientifique est un instrument puissant, capable de créer, à l'Est comme à l'Ouest, au Nord comme au Sud, un climat de sécurité et de confiance mutuelle.

Dans les négociations les plus importantes sur la limitation des armements - dont les principaux protagonistes sont les Etats-Unis et l'Union soviétique - de nombreuses propositions ont été formulées par les deux parties à la table des négociations. Ces propositions témoignent à notre avis de l'existence d'une volonté commune de réduire les armements les plus destructeurs.

Une nouvelle rencontre au sommet entre les deux grandes puissances, outre qu'elle répondrait à l'attente de tant de pays, pourra imprimer à ce mouvement un élan irréversible.

M. Andreotti (Italie)

L'établissement d'un équilibre des forces à des niveaux plus bas que les niveaux actuels doit toutefois être réalisé dans le respect de l'exigence fondamentale que cet équilibre soit établi au niveau global, et que l'on tienne compte de l'interdépendance entre les divers éléments qui contribuent à le déterminer. Le Gouvernement italien attache pour sa part un grand intérêt aux perspectives, qui semblent se dégager, d'une négociation visant à assurer des réductions équilibrées des forces de type classique en Europe.

Un rôle déterminant dans la recherche d'accords en matière de désarmement incombe à la Conférence du désarmement de Genève. Nous espérons, entre autres, que soit rapidement mise au point une convention sur l'interdiction totale et vérifiable des armes chimiques.

Dans le même esprit, nous nous réjouissons de l'accord de compromis constructif qu'il a été possible d'atteindre à Stockholm, dans le cadre de la Conférence sur le désarmement en Europe. Nous souhaitons que cet accord marque le début d'une nouvelle approche nouvelle et plus efficace, face à un problème qui revêt une importance de tout premier plan pour les pays européens. Nous souhaitons y voir aussi le signe d'une volonté plus générale de compromis.

Nous voudrions surtout que la troisième réunion des suites de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui va s'ouvrir à Vienne, se traduise par une évolution qualitative des relations Est-Ouest, touchant non seulement aux rapports entre Etats mais aussi à la condition de leurs citoyens.

Un autre domaine dans lequel s'imposent le dialogue et la coopération internationale est celui du terrorisme, qui est précisément l'antithèse du dialogue, de la raison et de la persuasion.

Le terrorisme est une grave menace à la paix. Aucune situation politique, aussi injuste qu'elle soit, ne peut nous autoriser à faire abstraction, ne serait-ce qu'un seul instant, des principes de droit. De même, aucune justification ne saurait être trouvée au comportement de ceux qui évitent délibérément de rechercher, comme ils en auraient l'obligation, des solutions politiques à leurs propres problèmes et portent ainsi atteinte à la primauté, pourtant bien établie, du droit sur la force. Hors du droit, en effet, il n'y a que l'arbitraire et le triomphe de l'irrationnel.

M. Andreotti (Italie)

Il me semble de toute façon qu'un consensus est en train de se dégager sur la nécessité d'une riposte commune et organisée, en commençant par la détermination et l'attribution des responsabilités d'un phénomène d'une ampleur si alarmante. Une solidarité dans la lutte contre le terrorisme s'est déjà manifestée aussi bien au niveau régional, dans le cadre de la Communauté européenne, que dans le cadre plus large des Nations Unies et aussi dans celui du Sommet des sept pays industrialisés à Tokyo.

M. Andreotti (Italie)

Dans ce contexte s'inscrivent l'initiative prise par l'Italie, avec d'autres pays amis, d'une convention sur la sécurité de la navigation en mer, ainsi que notre adhésion à l'initiative canadienne sur la sécurité des aéroports.

L'Italie est en outre convaincue qu'il est nécessaire d'assurer un respect plus rigoureux des dispositions du droit international général, y compris les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires. C'est pourquoi nous avons adopté tout récemment des mesures de contrôle des courriers diplomatiques. Nous espérons que d'autres pays suivront notre exemple et contribueront ainsi à renforcer la collaboration internationale pour la répression du trafic d'armes.

Il est également essentiel, à mon avis, de faire en sorte que soient éliminées les causes de tension qui offrent au terrorisme des alibis qui sont souvent beaucoup trop faciles.

Je pense, dans ce contexte, aux régions où les situations de crise demeurent les plus aiguës, le Moyen-Orient par exemple. L'on note dans cette région des manifestations d'un profond désir de paix et de justice ainsi que des tentatives de dialogue qui arrivent même à rompre les barrières psychologiques traditionnelles qui existent entre le monde arabe et Israël et aussi entre Israël et l'Union soviétique. En même temps, toutefois, nous constatons avec regret que l'on n'entrevoit pas encore, même en perspective, l'évolution de certaines positions préalables et que cette situation fait obstacle à l'établissement des deux conditions indispensables d'une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient : le droit à l'existence pour tous les Etats de la région, y compris Israël, dans la paix et dans la sécurité et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Il est nécessaire que sur ces bases, et en vue d'atteindre ces objectifs, un dialogue s'ouvre enfin avec la participation indispensable de tous les intéressés et avec l'appui constructif des pays qui sont en mesure d'exercer une influence importante dans la région.

L'Italie, avec ses partenaires européens, reste déterminée à contribuer à ce dialogue, en y engageant toutes ses possibilités et ses efforts.

Nous devons aussi oeuvrer pour que cesse enfin la situation de violence aveugle et confuse qui sévit au Liban et pour promouvoir un dialogue franc et loyal entre toutes les communautés de ce pays.

M. Andreotti (Italie)

L'Italie contribue à la stabilité et à la sécurité d'une partie au moins du pays en participant à la FINUL. Nous considérons que les forces des Nations Unies ont encore un rôle important à jouer dans cette région. Ce rôle est, avant tout, celui qu'a établi le Conseil de sécurité dans sa résolution 425 (1978), qui doit être intégralement appliquée, et respectée. Il serait toutefois injuste de négliger les effets positifs qu'a eus la présence de la Force de paix dans le sud du Liban, même dans les conditions actuelles. C'est pourquoi nous devons nous interroger sur le point de savoir si un retrait de la force ne risquerait pas de réduire ultérieurement les chances d'une évolution positive de la situation.

Le recours au dialogue s'impose aussi en d'autres situations, dans des régions adjacentes à la Méditerranée, où persistent - et parfois s'aggravent - des conflits et des crises à la fois douloureux et dangereux.

Je pense en particulier au conflit entre l'Iraq et l'Iran, qui continue à causer des pertes tragiques en vies humaines et des dégâts matériels considérables.

Au sein de notre Organisation, de nombreux appels pour la paix, fermes et spécifiques, ont été formulés à maintes reprises et aucun effort n'a été épargné pour promouvoir l'ouverture de négociations de paix. Nous tous nous rappelons les efforts déployés par feu Olof Palme. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait lancer à nouveau un appel solennel pour un cessez-le-feu et le rétablissement de la paix. Si cet appel n'était pas écouté, il serait nécessaire de recourir aux moyens prévus par la Charte des Nations Unies afin de rétablir l'ordre dans une situation où il est clairement violé.

A la session extraordinaire sur l'Afrique, de mai dernier, les problèmes de l'Afrique ont été affrontés avec un réalisme constructif. Les Gouvernements africains ont reconnu à cette occasion que c'est à eux-mêmes qu'incombe au premier chef la responsabilité du démarrage économique du continent et ils se sont engagés à poursuivre des politiques visant à assurer, avec la collaboration de la communauté internationale, le lancement d'un processus autonome de développement.

L'Italie s'est engagée à apporter sa contribution aux suites de cette session. En ce qui concerne, en particulier, le problème crucial de l'endettement et de ses conséquences, nous nous apprêtons à faire part de nos intentions aux Ministres des affaires étrangères des pays de l'Afrique subsaharienne lors d'une rencontre que la délégation italienne aura avec eux cette semaine. Notre objectif

M. Andreotti (Italie)

est d'essayer de passer au stade des solutions opérationnelles concrètes, capables de servir d'essai et d'exemple.

Tandis que des progrès sont enregistrés sur la voie du dialogue, comme en témoignent les entretiens directs entre l'Ethiopie et la Somalie, en Afrique du Sud par contre nous assistons à une intensification de la répression et de la violence, et les perspectives de remplacement, par des voies pacifiques, de ce système fondé sur des principes racistes semblent s'éloigner chaque jour.

La communauté internationale doit oeuvrer pour favoriser des conditions propices à l'ouverture d'un dialogue entre le Gouvernement et les forces politiques et sociales du pays, en vue de l'édification d'une société fondée sur la justice, l'égalité et la pleine affirmation des droits civils et politiques légitimes de tous les Sud-Africains.

Le Gouvernement sud-africain ne peut continuer à ignorer la réprobation unanime de la communauté internationale. Les Douze ont récemment voulu donner un signal précis aux autorités de Pretoria en passant du stade des mesures restrictives à celui des sanctions dans le sens propre du terme. En même temps, ils continueront à prêter assistance à la population noire et aux pays limitrophes.

Le processus de rétablissement et de renforcement en Amérique latine d'institutions libres et démocratiques est un motif réel d'espoir, en dépit du fait que la liberté continue d'être niée à un pays de très longue tradition démocratique, comme le Chili.

Les conquêtes politiques risquent toutefois d'être réduites à néant par l'effet de désagrégation d'une crise économique diffuse. Nous devons par conséquent nous engager d'une manière concrète afin d'éviter que la pression exercée sur les démocraties nouvelles par des forces sociales hostiles et par la gravité de la situation économique ne vienne compromettre des résultats qui ont été obtenus au prix de sacrifices considérables.

En Asie, la crise de l'Afghanistan a des répercussions qui vont bien au-delà du contexte régional. Nous espérons vivement que les conversations menées sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies évolueront de façon positive. L'Italie estime qu'une solution négociée doit conduire au retrait effectif et rapide des troupes étrangères d'Afghanistan et au rétablissement de l'indépendance et de l'autodétermination de cette nation.

M. Andreotti (Italie)

Une solution analogue doit, à notre avis, intervenir pour la question du Kampuchea. Nous sommes en conséquence vivement préoccupés de l'absence de tout signe d'un dialogue capable d'amener ce problème à une solution juste et pacifique.

Le système du dialogue et de la coopération multilatérale, en lequel nous croyons, exige un développement sain de la collaboration économique internationale.

Beaucoup de problèmes restent à résoudre dans ce domaine. Outre celui de l'endettement, que je viens de mentionner, il est nécessaire d'assurer le développement constant et équilibré du commerce international, résultat qui suppose l'élimination des pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires, ainsi que la redéfinition des politiques nationales de soutien à l'agriculture.

Les tâches auxquelles doit faire face l'Organisation des Nations Unies sont des tâches qui touchent non seulement aux rapports entre les Etats mais aussi au bien-être et au progrès des peuples, en présence, dans les circonstances actuelles, de phénomènes qui, comme le terrorisme et la drogue, ont tendance à éroder le tissu même de nos sociétés.

M. Andreotti (Italie)

Le trafic de la drogue, par exemple, est un problème international par sa nature même et par ses manifestations. C'est pourquoi il appelle une action internationale. L'Italie suit par conséquent avec grand espoir l'action déployée dans ce domaine par l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, par le Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues, et elle y contribue, d'une manière importante, par ses efforts et son aide financière.

Pour être en mesure de s'acquitter comme il convient de cet ensemble grandiose de responsabilités et de tâches, le système des Nations Unies doit toutefois perfectionner et accroître d'une manière constante l'efficacité de ses structures. C'est pourquoi nous avons donné notre appui à l'action menée par le Secrétaire général et cette Assemblée pour assainir l'Organisation et assurer l'efficacité de son administration. Dans le même esprit, nous accueillons favorablement les propositions contenues dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. Notre objectif, qu'il soit clair, est de renforcer le système des Nations Unies et certainement pas d'en réduire le rôle.

L'Italie est partie intégrante des deux grands et libres systèmes politiques qui existent dans le monde occidental, l'Alliance atlantique et la Communauté européenne. Cela renforce notre capacité de participer à la vie et à l'activité du plus vaste système multilatéral : celui des Nations Unies. L'intégration européenne, objectif que l'Italie poursuit avec une conviction toute particulière, vise en effet à multiplier les possibilités des Etats membres de la Communauté européenne de contribuer à la stabilité des rapports internationaux, à la solution des tensions et des conflits, au développement et à la coopération économique et sociale et, enfin, à l'affirmation de valeurs telles que la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme, qui font partie intégrante de la civilisation de l'Europe.

C'est dans cet esprit que l'Italie participe à l'édification de l'Europe et voit en elle, dans un avenir non lointain, le principal interlocuteur de tous les Etats Membres de cette Organisation qui poursuivent les mêmes objectifs de paix et de progrès.

M. TALEB IBRAHIMI (Algérie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, votre accession à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies procure à l'Algérie plaisir et fierté. Plaisir, d'abord, parce que le choix qui s'est formé sur vous récompense les

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

qualités, l'expérience et la sagesse d'un homme et d'un diplomate accompli qui porte en lui-même, déjà, et fournit à notre Organisation, tous les augures d'une conduite heureuse de ses affaires. La fierté ensuite, parce qu'en vous distinguant, cette Assemblée rend, dans le même mouvement, hommage au Bangladesh frère qui se reconnaît dans les Nations Unies et s'identifie à leurs idéaux et à leurs valeurs.

L'Organisation qui vous a porté à l'une de ses charges les plus hautes et vous a investi de l'une de ses dignités les plus élevées vit la difficulté du moment et l'incertitude du lendemain. Votre mission n'est pas aisée; tous ici et ensemble, nous mesurons la réalité de ce fait; les tâches qui vous ont été données sont ardues; nous en avons la claire conscience, aussi. Notre compréhension, notre soutien et notre coopération vous seront nécessaires et vous les attendez de nous; soyez assuré des miens et de ceux de mon pays.

Vous succédez à l'ambassadeur Jaime de Piniés. En une carrière dense et exemplaire, celui-ci aura été un représentant respecté de son pays; de même, aura-t-il été un serviteur prévenant et attentif de cette Organisation à laquelle il a tant donné. Qu'il veuille bien accepter mes félicitations pour une oeuvre bien menée et bien couronnée, autant que mes voeux amicaux de santé et de bonheur.

Je me réjouis profondément de voir le Secrétaire général pleinement rétabli et, de nouveau, aux avant-postes de cette Organisation qui tient l'assurance de son présent et celle de son devenir du courage et de l'abnégation d'hommes de bonne volonté de sa stature, de son dévouement et de ses convictions visionnaires. Le Secrétaire général M. Javier Pérez de Cuéllar, j'en témoigne, n'oeuvre pas à ce que doivent être les Nations Unies tout simplement, mais également et surtout, à ce qu'elles auront à être en tant que préfiguration de l'ordonnement futur d'un monde meilleur souhaité et attendu. Dans cette action de perspective historique nous serons avec lui les bâtisseurs d'une étape et c'est à ses côtés aussi que nous serons, dès lors qu'il s'agira de maintenir les Nations Unies d'aujourd'hui et de les promouvoir, toujours au bénéfice de ce monde changeant qu'elles auront à servir, demain.

Il y a un an, les Nations Unies célébraient le quarantième anniversaire de leur avènement. Il y a quelques jours, à Harare, le Mouvement des pays non alignés commémorait, pour sa part, le vingt-cinquième anniversaire de son émergence dans les rapports internationaux contemporains.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Les Nations Unies et le non-alignement partagent la même trajectoire historique; leurs voies ont été marquées de convergence et leurs projets se sont fondus, chaque fois que l'enjeu était l'oppression à abolir, la quiétude du monde à assurer ou la coopération entre les nations à asseoir et à développer. Les Nations Unies et le non-alignement se retrouvent ensemble dans ce cheminement long et patient vers le rendez-vous ultime de la liberté, de la paix et du progrès. Le non-alignement est donc partie prenante dans le rayonnement des valeurs et des idéaux des Nations Unies.

Il a le plus profond des attachements à ceux-ci, de même qu'il se sent totalement et pleinement engagé dans l'oeuvre collective conduite pour leur triomphe. Ce que cette oeuvre collective compte encore d'inachevé compte aussi comme inachevé pour le non-alignement lui-même. Ce qui lui reste à accomplir est partie intégrante de tout ce à quoi travaille encore le non-alignement.

Il y a un an, ici, et il y a quelques jours, à Harare, l'Organisation des Nations Unies et le Mouvement des pays non alignés constataient, dans une identité de bilans, que l'ordre dans lequel nous vivons n'est pas le meilleur des ordres possibles.

Et de fait, l'ordre contemporain est un ordre de crise. Un ordre qui ne se donne ni la volonté ni les moyens de relever les défis des derniers outrages que lui inflige l'oppression coloniale ou raciale. Un tel ordre n'est pas l'ordre le meilleur.

Un ordre qui n'a d'imagination ou de capacité à concevoir la sécurité de ceux qu'il rassemble qu'à travers la dissuasion, par la terreur génératrice de toutes les surenchères, un tel ordre n'est pas l'ordre le meilleur.

Un ordre qui, s'agissant de l'équation essentielle des temps modernes : paix et développement, n'a d'autre ressource ni d'autre alternative à offrir que cette situation tragique et hallucinante d'une course aux armements nourrie de 1 000 milliards de dollars et d'un endettement coûtant 1 000 autres milliards de dollars. Cet ordre, qui met ironiquement en si rigoureuse égalité des ressources dilapidées et des ressources si vitales, un tel ordre n'est pas l'ordre le meilleur.

Un ordre enfin, dans lequel une opulence privilégiée est payée au prix le plus fort par les privations du plus grand nombre n'est pas l'ordre le meilleur.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Cet ordre n'est ni tolérable ni acceptable.

Il est un ordre d'insécurité, d'instabilité et de déséquilibre. Il est un ordre de division et de confrontation. Il n'est pas un ordre du droit et de l'équité. Il n'est pas un ordre porteur d'un projet d'une humanité solidaire et rassemblée. Cet ordre doit changer.

Les Nations Unies et le non-alignement se retrouvent dans cette volonté de changement. C'est que cet ordre a abondamment administré les preuves de son incapacité à être l'artisan et le garant d'un système de sécurité collective authentique. De même a-t-il fourni, à profusion, les mêmes preuves de la même incapacité à réunir les conditions et à fournir les moyens de la croissance et du développement à l'avantage de tous. Dans cet ordre, les principes que l'on croyait depuis longtemps définitivement consacrés et, partant, respectés, sont encore défaits. L'égalité souveraine des Etats est, ici même, contestée; le recours à la force pour le règlement des différends, de quelque forme ou de quelque nature qu'ils soient, est internationalement interdit, et pourtant celui-ci garde encore certaines faveurs; les ingérences, les interférences ou les interventions extérieures dans les affaires nationales ou régionales sont présentes et pesantes; le libre arbitre des peuples et des Etats dans le choix de leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux est encore défié.

Les chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, réunis à Harare, ont réaffirmé la validité et la justesse de la politique de non-alignement, de même que l'importance de sa contribution à l'équilibre et à la stabilité du présent système de relations internationales, eu égard à son organisation antagoniste. Politique indépendante, politique hors alliances politiques, militaires ou stratégiques, source autonome d'initiative et d'action, le non-alignement, ayant pris la mesure de ce qui a été réalisé et de ce qui reste à l'être, s'est déterminé par rapport aux grands problèmes de notre temps, leur prise en charge et leur traitement.

Ce faisant, le non-alignement ne s'est jamais considéré et ne se considère pas en réduit écarté des affaires du monde ni en observatoire relevant, simplement, les données ou les paramètres de l'évolution de celles-ci.

Le non-alignement a sa position à prendre et son jugement à porter partout où sont en cause les libertés des peuples, des Etats menacés ou atteints dans ce

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

qu'ils se sont choisis, la paix et la sécurité universelles à instaurer ou le développement à mettre à l'abri des effets prédateurs d'autrui. Sauf à vouloir toujours, indûment et vainement, insérer le non-alignement dans cette logique qu'il a précisément pour objectif et vocation de transcender - la logique antagonise des alliances -, dire ce que l'on croit être le bon droit n'est pas de l'alignement; dire ce que l'on croit être la justice, l'ordre et le meilleur, s'agissant des foyers de conflits régionaux ou locaux et des problèmes globaux auxquels est confronté le monde, n'est pas de l'alignement.

Le non-alignement n'a jamais supposé ou signifié abandon, silence ou complaisance. Il est à l'honneur du non-alignement, il est à son actif, il est de son mérite et il est de sa force de n'avoir pas succombé à ces attraites. Cela est d'autant plus vrai qu'il est difficile de succomber aux attraites de l'abandon, du silence ou de la complaisance, au vu de l'état du monde. De quelque horizon que l'on scrute celui-ci, il n'est que des lumières crues indicatrices de tant de déchirements, de dangers et de dénuement.

Constater, seulement, que les ressources précieuses de l'humanité sont toujours destinées à ce qui sert à détruire plutôt qu'à bâtir est déjà en soi un bilan éloquent.

En effet, la spirale de la course aux armements se diversifie, se sophistique et se développe. Ni la terre, ni les aires maritimes, ni l'espace cosmique n'en sont épargnés.

Ce n'est pourtant pas faute pour la politique de non-alignement d'avoir sans cesse et sans relâche déclaré les espaces de vie patrimoine commun de l'humanité. Ce n'est pas non plus faute pour elle d'avoir tout tenté pour forcer l'attention à se porter sur le non-sens de cette situation dans laquelle l'homme fait primer les instruments de sa mort sur la satisfaction de ses besoins les plus essentiels encore inassouvis. Si par-dessus tout, l'idéal commun doit être - et il l'est - celui d'une humanité une, solidaire et indivisible, aucune place ne doit être laissée à ce qui menace sa survie. L'âge nucléaire ouvert à des fins militaires est le plus lourd des dangers qui pèsent sur le devenir du genre humain. Nulle doctrine, nulle stratégie et nul objectif ne sauraient en justifier l'existence ou les affinements.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Le temps, au mieux, est aujourd'hui à vouloir discipliner ou brider la course aux armements. Pour limitée et de faible portée que cette approche soit, elle n'en est pas moins respectable. Cependant, il faut le dire, encore et toujours, il n'est pas de salut pour l'humanité hors du désarmement général et complet conçu comme partie intégrante d'un système de sécurité collective authentique, démocratiquement organisé et établi. Les croyances en des systèmes de sécurité sélectifs agissant par effets d'entraînement en direction des sphères périphériques ont fait leur temps, accusé leurs défauts et avoué leurs limites. Il est une vérité que le nouveau système de sécurité internationale sera authentiquement collectif et démocratique ou ne sera pas.

Là est la seule alternative de paix qui s'impose comme condition incontournable de l'avènement de relations internationales justes, stables et sûres.

La question de la paix et de la sécurité n'est pas divisible de celle du développement.

Et de fait, la crise du développement acquiert chaque jour de nouvelles dimensions porteuses d'insécurité et d'instabilité dans les rapports mondiaux actuels. En certains lieux, cette crise se pose en termes de survie; en d'autres ce sont des efforts de développement laborieux et coûteux qu'elle remet en cause ou compromet.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Il est des faits à dire ou à redire au sujet de cette crise.

Tout d'abord, elle est d'abord de nature structurelle et d'impact global. En effet, les fondations et le fonctionnement du présent système de relations économiques internationales sont inadaptes aux exigences actuelles de la croissance et du développement. Il en va ainsi des paramètres centraux de ceux-ci que constituent la monnaie et les finances, le commerce et les matières premières. S'il ne fallait retenir de cette inadaptation que ses manifestations les plus criantes, celles-ci se retrouvent dans l'endettement, la contraction du commerce mondial et le marasme aigu du marché des matières premières et d'autres produits de base.

Deuxièmement, la reprise, présentée comme la panacée finalement appliquée à cette crise, s'est révélée fragile, précaire et sans élan durable; il en est allé de même de l'effet-réaction en chaîne dont on a cru pouvoir la créditer.

Troisièmement, les disfonctionnements structurels du présent système de relations économiques internationales dans ses retombées négatives sur le monde en développement, annihilent d'un côté ce qui est si laborieusement acquis de l'autre, y compris les sévères ajustements internes.

Quatrièmement, les expériences tentées et vécues ont, par ailleurs, apporté force preuves de l'inanité de tout traitement distinguant la croissance du développement. Le fait est maintenant clair : il n'est de prise en charge effective et de solution possible que celles appréhendant solidairement la croissance et le développement dans leurs rapports d'interconnexion et d'interdépendance. De là découle l'impératif d'un dialogue Nord-Sud régénéré, soutenu par la résolution de tous et orienté vers la réalisation de tous ces ajustements globaux que la crise actuelle révèle si vitaux.

Cinquièmement enfin, dans le contexte de l'évolution générale des relations internationales, la césure Nord-Sud qui va s'élargissant et s'approfondissant est lourde de dangers. L'élargissement et l'approfondissement de cette césure ne se mesurent pas à leur seule ampleur quantitative. La préoccupation principale devrait concerner, bien plutôt, leur qualité accusée. Quelle configuration les relations internationales offriront-elles demain au résultat d'une évolution dans laquelle certains se meuvent vers la révolution post-industrielle et d'autres demeurent subjugués par le pré-développement? Cette interrogation est le lieu de la

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

dimension politique majeure de l'ordonnement économique mondial actuel et de la crise qu'il a suscitée. L'humanité fait ainsi face à d'autres choix; il n'est pour elle qu'un seul qui vaille, celui des mutations et des transformations menées dans l'ordre et sans heurts.

Dire que le nouvel ordre économique international est ce choix, ce n'est pécher ni par utopie ni par irréalisme. Expression d'une volonté et d'un projet de dépassement de la césure Nord-Sud, le nouvel ordre économique international offre ce chemin que l'on hésite ou refuse encore à emprunter, mais qui reste le seul capable d'assurer le développement stable et ordonné des relations mondiales et de mener à la prospérité universellement partagée.

Le Mouvement des pays non alignés, qui a la double infortune de compter parmi les siens des peuples encore dominés et opprimés et des régions en proie à des foyers de conflit ou de tensions, se devait de faire entendre sa voix pour que ce qui doit être redressé le soit dans le respect de ses principes et de ses objectifs et de celui de la Charte des Nations Unies.

Ainsi en est-il de l'Afrique australe où l'apartheid impose toujours sa loi outrageante. Mais l'Histoire s'accélère en Afrique australe, et l'apartheid n'y a plus d'avenir. Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de précipiter sa fin, elle qui l'a flétri comme crime contre l'humanité. A cet effet, il n'est d'autre voie que celle des sanctions globales et obligatoires à la mesure d'un tel crime.

Pour les mouvements de résistance nationale en Afrique du Sud sous la conduite de l'ANC et, en Namibie, sous celle de la SWAPO, de même que pour les pays de la ligne de front agressés ou occupés, il s'agira d'apporter le moindre des réconforts à leur juste combat.

La même loi de l'agression, de l'occupation et de la spoliation perdure au Moyen-Orient et en Palestine. Là-bas, il est une injustice à redresser et des droits nationaux à rétablir. Aucune paix durable ne s'instaurera sans le peuple palestinien, en dehors de lui et a fortiori contre lui. Les droits nationaux du peuple palestinien doivent être respectés; ce peuple a le droit inaliénable à un Etat indépendant en Palestine, sa terre historique; les territoires arabes occupés, y compris El-Qods et El-Charif, doivent être évacués; le Liban meurtri doit pouvoir vivre de nouveau dans l'entente nationale et l'unité et jouir de sa souveraineté et de l'intégrité de son territoire.

M. Taleb-Ibrahimi (Algérie)

Il n'est de solution à la crise du Moyen-Orient qu'une solution globale intégrant en paramètre central la tragédie du peuple palestinien. Pour les raisons historiques que l'on sait, les Nations Unies ont une responsabilité unique à cet égard.

Une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies demeure le seul cadre possible, viable ou crédible. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant unique, légitime et authentique du peuple palestinien, y a sa place à tenir pour y faire entendre sa voix.

A proximité de cette région, le conflit affligeant qui oppose l'Iraq et l'Iran persiste et s'intensifie au plus grand dam des intérêts des deux peuples frères et, au-delà de celui de la sécurité et de la stabilité de cette partie du monde.*

* Le Président assume la présidence.

M. Taleb-Ibrahimi (Algérie)

Des impératifs du bon voisinage et de la localisation responsable, lucide et courageuse des véritables intérêts des deux pays, il est des ressources à puiser pour la cessation de l'état de belligérance et des hostilités et l'ouverture de négociations devant mener à une solution pacifique.

Dans une identité d'approche et d'appréciation, les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et, plus récemment encore, le Mouvement des pays non alignés, à son huitième sommet, ont qualifié le conflit du Sahara occidental comme participant d'un processus de décolonisation à parachever sur la base de la satisfaction du droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination et à l'indépendance.

A cet égard, le Plan de paix africain, devenu désormais universel, détermine le cadre, les conditions et les moyens d'une solution pacifique négociée de ce conflit. Les directives politiques saillantes de ce plan portent sur l'appel à des négociations directes entre les deux parties belligérantes, en l'occurrence, le Maroc et le Front Polisario, sur la négociation entre ces mêmes parties des conditions du cessez-le-feu et des conditions du référendum d'autodétermination ainsi que sur l'exigence pour ledit référendum d'être libre de toutes contraintes administratives ou militaires.

Tenus par les directives politiques que cette Assemblée a données à sa dernière session, le Président en exercice sortant de l'Organisation de l'unité africaine et le Secrétaire général des Nations Unies se sont évertués à s'acquitter de leur mission de paix. Mon pays loue leur bonne volonté et leur persévérance et les félicite pour ce qu'ils ont accompli. De la même manière, mon pays encouragera l'oeuvre de bons offices dans tout ce qu'elle entreprendra, pour qu'au Sahara occidental aussi, la cause de la liberté puisse dire son dernier mot. Si cette cause doit trouver son expression finale et sa satisfaction ultime dans un référendum d'autodétermination, celui-ci devra être empreint de régularité et de sincérité.

Un référendum d'autodétermination auquel il est assigné pour tâche première une confirmation et une codification du fait accompli n'en est pas un.

Un référendum d'autodétermination conduit et sanctionné par la force occupante n'en est pas un.

Un référendum d'autodétermination confinant l'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies dans un rôle proclamatoire n'en est pas un.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Le référendum d'autodétermination conçu et décidé, maintenant, par la communauté internationale dans son ensemble est tout autre. C'est précisément celui-là qui doit prévaloir au nom de la justice, du droit et de la paix au Maghreb.

En cette affaire, c'est précisément du grand Maghreb et de son édification unitaire qu'il s'agit. Cet ensemble est une zone géostratégique d'importance. Nous ne doutons pas, dès lors, qu'elle soit l'objet d'ambition et de convoitise. L'Algérie n'a d'autre disponibilité que celle d'oeuvrer à l'avènement d'un grand Maghreb uni, stable, sûr et non aligné.

Aussi l'initiative malencontreuse prise d'y introduire le facteur sioniste agressif et déstabilisateur est-elle une atteinte grave portée à cette digne entreprise qui rassemble toutes les bonnes volontés de la région.

En mon pays, nous osons croire que le cours unitaire du Maghreb est désormais irrépessible. Les obstacles, quelles que soient leur variété, leur nature ou leur forme, ne l'arrêteront pas.

Le recours à la force a fait une irruption brutale en Méditerranée, investissant cette région d'un surcroît de crise et de tension. Les agressions qui y ont été commises sont inadmissibles, intolérables et condamnables. Ces agressions qualifiées constituent autant de dommages à l'entreprise collective des pays non alignés riverains qui se sont assigné le noble but d'ériger la mer Méditerranée en zone de paix et de coopération. Mais a contrario, ces mêmes pays trouvent dans les actes de force perpétrés, de nouvelles preuves à tout ce qu'ils revendiquent et à ce pourquoi leur action se poursuit, c'est-à-dire libérer la Méditerranée de la vocation guerrière que l'on s'évertue à lui imposer et la restituer à son statut pacifique de lieu de convivialité, de rencontre et d'échange.

L'Amérique centrale subit cette même logique de la force et de ses effets. Le droit des peuples et celui des Etats, de même que la légalité internationale, n'y sont pas observés et respectés.

Les peuples et les Etats de cette région doivent pouvoir vivre en harmonie avec eux-mêmes et avec les autres, à l'abri des immixtions étrangères injustifiables.

Le Groupe de Contadora garde toute notre confiance et notre soutien.

Les Nations Unies vivent une crise décisive dans leur histoire. Il est de notre responsabilité commune d'appréhender correctement les données d'une telle crise pour la traiter au mieux des intérêts indépassables de notre Organisation.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Dans ce contexte, je renouvelle l'acte de foi de mon pays en l'Organisation des Nations Unies et j'y ajoute l'obligation impérieuse de protection que nous avons envers elle. Et de fait, les Nations Unies doivent être maintenues, préservées et protégées. Les relations internationales sans les Nations Unies ne sont pas seulement inconcevables, elles seraient dangereuses.

Les Nations Unies sont l'ordre du dialogue et de la coopération; y porter atteinte, c'est, directement ou indirectement, porter atteinte à cet ordre de dialogue et de coopération lui-même.

Les Nations Unies, enfin, sont l'augure la plus prometteuse du monde de demain; à travers elles, contestées ou affaiblies, c'est ce monde souhaité meilleur qui s'en trouverait compromis.

Assurer aux Nations Unies davantage d'efficacité, d'efficacités et d'influence dans la conduite des affaires mondiales, voilà un objectif partagé. Si la réalisation de celui-ci exige la rationalisation des structures, le meilleur emploi des institutions disponibles, l'abolition des surcoûts indus, de même que l'élimination des chevauchements de fonctions et les doubles emplois, nul n'en disconvient.

Si tout au contraire, ce dont il s'agit n'est qu'une remise en cause du multilatéralisme et du rôle central qu'y tient l'Organisation des Nations Unies, il y a lieu de prendre garde aux implications de ce cycle fatal s'il venait à être ouvert. Nul d'entre nous n'y gagnera; tous ensemble nous y perdrons.

M. PAPOULIAS (Grèce) (parle en grec, interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Bien que nos deux pays soient géographiquement éloignés, ils maintiennent néanmoins des liens étroits et une amitié sincère. Votre grande expérience nous donne l'assurance que vous saurez résoudre les difficultés qui pourraient surgir et que vous guiderez les travaux de l'Assemblée avec la plus grande efficacité.

Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, parlant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, a exposé la position de la Communauté sur diverses questions internationales importantes. La Grèce partage bien entendu pleinement ces positions. Je me limiterai par conséquent à exposer la position de mon gouvernement sur les grands problèmes mondiaux ainsi que sur ceux qui présentent un intérêt particulier pour la Grèce. Une présentation plus détaillée des positions de mon gouvernement figure dans le texte de ma déclaration.

L'année dernière nous avons célébré le quarantième anniversaire de notre Organisation. On a beaucoup parlé à cette occasion des possibilités dont disposent les Nations Unies pour contribuer efficacement à la solution des nombreux problèmes auxquels est confronté notre monde d'aujourd'hui. Par ailleurs, tous les orateurs ont déclaré leur intention de contribuer de façon efficace à cet objectif. Malheureusement, les réjouissances ont été troublées par le fait que les Etats Membres n'ont pas pu se mettre d'accord sur le texte d'une déclaration commune. Il est déplorable que des considérations nationales se soient avérées plus puissantes que l'effort tenté pour réaffirmer les principes et les buts de l'Organisation.

Cette année, nous commémorons une autre occasion importante, à savoir le vingt-cinquième anniversaire de la création du Mouvement non aligné, qui, depuis sa création, a joué un rôle important sur la scène internationale. Le Premier Ministre de Grèce, dans son message de félicitations au nouveau président du Mouvement, le Premier Ministre du Zimbabwe, M. Mugabe, a déclaré :

"La Grèce apprécie tout particulièrement le rôle du Mouvement non aligné dans les affaires internationales et reconnaît sa contribution importante au renforcement de la paix mondiale, de la stabilité et du développement ainsi qu'à la promotion de la détente internationale."

M. Papoulias (Grèce)

Ce fut un plaisir et un honneur pour mon gouvernement d'être invité à participer pour la première fois à un événement mondial d'une importance telle que la Conférence au sommet d'Harare. Cette invitation reflète les relations excellentes que nous entretenons avec les membres du Mouvement non aligné, et que nous souhaitons promouvoir encore davantage.

Au cours de l'année écoulée, aucun événement marquant n'est intervenu à propos des problèmes essentiels dont traite notre Organisation. Cependant, nous avons constaté avec plaisir que les deux superpuissances ont élargi leur dialogue avec la perspective que ces contacts puissent aboutir à une réunion de haut niveau dont nous souhaitons tous l'organisation et le succès. Nous savons parfaitement que la paix sur terre dépend dans une grande mesure de la qualité des relations entre les deux superpuissances.

La sécurité internationale et le désarmement représentent deux objectifs majeurs de notre politique étrangère. Dans un esprit de responsabilité collective à l'égard de la paix mondiale, le Premier Ministre grec, M. Papandreou, ainsi que les dirigeants des Etats qui participent à l'initiative des Six, a poursuivi ses efforts en faveur du désarmement nucléaire. La Déclaration de Mexico, récemment adoptée à Ixtapa, qui demande une fois de plus aux deux superpuissances de mettre un terme aux essais nucléaires ainsi qu'à la production et à la fabrication de toutes les armes nucléaires et d'éviter leur déploiement dans l'espace, reflète l'angoisse de nos populations devant la possibilité d'un holocauste nucléaire.

Pour ce qui est des armes nucléaires, la Grèce appuie leur réduction progressive et mutuelle par les deux alliances, au niveau le plus bas possible. L'élimination totale des armes nucléaires demeure pour nous un objectif ultime immuable. De même, la question de la réduction équilibrée des armes classiques devrait être abordée. Dans la recherche des principes susceptibles de renforcer la sécurité internationale, nous ne devrions pas oublier qu'il y a un rapport étroit entre les armes nucléaires et les armes classiques. Nous estimons que sur toutes ces questions on peut parvenir à des accords viables, dont l'application pourrait être contrôlée grâce à un système efficace de vérification. Je me félicite à ce stade des résultats positifs de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et sur le désarmement et la sécurité en Europe, et nous espérons qu'ils contribueront à réduire le danger de guerre entre les deux blocs.

M. Papoulias (Grèce)

Je tiens également à souligner que le Gouvernement grec attache une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'amélioration du climat politique, tant sur le plan régional qu'international, la renonciation à la violence comme moyen de résoudre les divergences et l'instauration d'un sentiment profond de sécurité sont, bien entendu, un préalable à la suppression des systèmes d'armements, notamment des systèmes d'armements nucléaires; je manquerai à mon devoir si je ne rappelais, à ce stade, les conséquences du désarmement sur le développement économique, notamment dans un monde dont les ressources naturelles sont limitées.

Mon gouvernement cherche également à favoriser l'idée de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous avons toujours appuyé la proposition tendant à faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes chimiques.

A ce stade, je voudrais rappeler que le Gouvernement grec s'inquiète de la prolifération croissante des armes chimiques et de leur emploi accru, en violation des règles internationales existantes. Nous estimons que la communauté internationale devrait fixer parmi ses priorités une interdiction complète de la production et de l'emploi des armes chimiques ainsi que la destruction des stocks existants.

Il n'est que naturel que mon gouvernement attache une importance particulière à la région sensible de la Méditerranée. La Grèce, pays méditerranéen doté d'une tradition millénaire, considère que l'évolution de la situation en Méditerranée est critique non seulement pour les relations internationales, mais plus particulièrement pour sa propre sécurité. Par conséquent, nous avons sincèrement et constamment appuyé tous les efforts authentiques tentés pour favoriser la paix dans la région, non seulement dans l'intérêt des populations de la Méditerranée mais également de la stabilité mondiale. Nous attendons impatiemment le jour où la Méditerranée deviendra une zone de paix, d'amitié et de coopération entre ses peuples.

Dans le contexte des problèmes d'une portée plus large qui dépassent les limites des relations régionales, il convient de mentionner les droits de l'homme et des libertés fondamentales, de même que la nécessité de promouvoir les droits sociaux, économiques et culturels. Nous sommes parfaitement convaincus que le strict respect des règles internationales adoptées à cet égard est un devoir qui incombe aux Etats, et non pas seulement une option.

M. Papoulias (Grèce)

Le Gouvernement grec a également déclaré à plusieurs reprises son attachement à l'amélioration de la condition de la femme, dans le but d'éliminer totalement toute discrimination fondée sur le sexe, que ce soit au niveau national, régional ou international. Par conséquent, nous attachons une importance particulière à la mise en oeuvre des stratégies adoptées à la Conférence de Nairobi.

M. Papoulias (Grèce)

J'en viens maintenant au problème du terrorisme, d'une actualité dramatique. Mon pays est situé dans une région géographique où les problèmes internationaux demeurent sans solution depuis des décennies, ce qui engendre le désespoir. La Grèce est tout particulièrement touchée par les actes de terrorisme même si elle fait tout son possible pour les empêcher. A maintes reprises et dans des termes sans équivoque, nous avons condamné le terrorisme et nous adhérons aux traités internationaux visant à le combattre. Le peuple grec épris de paix a horreur qu'on s'en prenne à des innocents. Le consensus réalisé aux Nations Unies avec l'adoption de la résolution 40/61 de l'Assemblée générale devrait nous aider à atteindre cet objectif. Je tiens à rappeler à cet égard que le terrorisme ne doit pas être combattu par des actes illégaux, sinon nous tomberions dans un cercle vicieux susceptible de conduire à une escalade dangereuse.

Il est malheureusement un certain nombre de problèmes que les Nations Unies ont souvent abordés sans se rapprocher d'une solution.

La situation en Afrique du Sud reste explosive et ses conséquences pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région sont imprévisibles. Sa persistance a de graves répercussions sur les relations internationales.

La Grèce suit avec intérêt le déroulement des événements dans la région, non seulement en raison de leur incidence générale sur le problème, mais aussi parce qu'une importante communauté grecque vit en Afrique du Sud.

La grave détérioration de la situation survenue récemment en Afrique du Sud, associée à l'échec retentissant des efforts de médiation des missions du Commonwealth et de la Communauté européenne, rendent les perspectives très défavorables. De toute évidence, le Gouvernement sud-africain n'a pas l'intention d'abolir l'odieux système de l'apartheid, que la Grèce n'a cessé de condamner vigoureusement.

Je tiens aussi, une fois encore, à condamner énergiquement les interventions militaires de l'Afrique du Sud dans les pays voisins. La Grèce affirme sa solidarité sans équivoque avec les Etats de première ligne qui doivent pouvoir compter sur le plein appui de la communauté internationale afin de faire face aux menaces auxquelles ils sont en butte.

Le problème de la Namibie, malheureusement, se trouve lui aussi dans une impasse complète. L'Afrique du Sud persiste dans son occupation illégale du

M. Papoulias (Grèce)

Territoire et refuse de procéder à l'application immédiate et sans condition de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie, qui est pour nous la seule base internationalement acceptée de règlement pacifique du problème.

Mon gouvernement suit attentivement l'évolution de la situation au Moyen-Orient. L'année dernière, du haut de cette même tribune, j'avais souligné les principes directeurs de notre politique à l'égard du conflit arabo-israélien. Qu'il me soit permis de les réaffirmer puisqu'il n'a pas été possible, au cours de l'année écoulée, de promouvoir effectivement le processus de paix en dépit d'une certaine évolution.

Le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis 1967 est la condition préalable fondamentale d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. La communauté internationale n'a cessé de déplorer cette occupation, comme en témoignent les innombrables résolutions des Nations Unies qui, malheureusement, n'ont pas été suivies d'effet. Nous appuyons le droit fondamental et inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit de créer un Etat qui lui soit propre. De même, nous appuyons pleinement le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nul doute pour nous qu'une solution d'ensemble, juste et durable du différend ne peut résulter que de négociations. Ces négociations devraient donc commencer sans plus tarder avec la participation de toutes les parties intéressées, dont l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui, en tant que représentant légitime du peuple palestinien, a un rôle important à jouer dans le processus de paix.

Une conférence internationale serait très utile à cet égard. Toutefois, il est difficile d'imaginer comment pareil processus pourrait être entrepris dans un climat marqué par les tensions et les faits accomplis. Comme dans le cas de Chypre, nous rejetons la politique du fait accompli, les mesures unilatérales et toutes les tentatives de modifier le caractère démographique et géographique des territoires occupés. Pareils actes sont contraires au droit international et compromettent les perspectives de paix. Pour des raisons qui tiennent à la tradition religieuse, le statut de Jérusalem revêt pour nous une importance particulière.

M. Papoulias (Grèce)

Au Liban, la recrudescence de la crise et des actes de violence nous éloignent un peu plus du but recherché par toutes les parties intéressées aussi bien que par tous ceux qui exercent une influence. Je veux parler du rétablissement de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Par ailleurs, nous demandons instamment à toutes les parties d'appuyer la FINUL afin qu'elle puisse s'acquitter de la tâche extrêmement importante pour laquelle elle a été créée.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq se poursuit depuis six ans, au grand dam des deux parties. Les perpétuels bombardements d'objectifs civils et de navires appartenant à des pays tiers et le danger toujours présent que la guerre s'intensifie augmentent le risque de voir cette guerre s'étendre à une région plus vaste. Mon pays, qui a des relations amicales avec les deux parties, leur demande de faire preuve d'esprit de conciliation afin que les hostilités cessent et que les négociations commencent dans le cadre des efforts de médiation du Secrétaire général des Nations Unies.

La situation en Amérique centrale reste tendue. La Grèce n'est pas le seul pays à avoir souligné que les problèmes de la région, dont il faut rechercher les causes profondes dans le passé, ne peuvent être abordés et résolus autrement que par des moyens pacifiques. Mon Gouvernement regrette sincèrement qu'en dépit de l'aide proposée par le Groupe d'appui, le processus de Contadora ne soit pas encore arrivé aux résultats escomptés. Mais nous pensons que c'est encore possible et nous continuerons à l'appuyer pleinement.

Les efforts louables faits par de nombreux gouvernements d'Amérique latine pour trouver une solution aux problèmes auxquels leurs pays sont confrontés depuis si longtemps sont dignes d'éloges. Nous espérons que le processus de démocratisation dans les pays d'Amérique du Sud qui manquent encore d'institutions démocratiques sera accéléré. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration récente, au Chili, d'une situation déjà inadmissible de répression des libertés politiques et des droits de l'homme. Nous condamnons les méthodes barbares de la dictature militaire et exprimons nos sentiments de solidarité au peuple chilien.

Comme je l'ai déjà précisé, la Grèce a toujours condamné les cas d'invasion et d'occupation de pays par des puissances tierces, de même que la politique du fait accompli. Nous avons la même position à l'égard de la situation en Afghanistan et

M. Papoulias (Grèce)

au Kampuchea, situation qui cause les pires souffrances aux peuples de ces deux pays. Nous sommes fermement convaincus que les troupes étrangères qui sont en Afghanistan et au Kampuchea devraient s'en aller dès que possible, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Pour des raisons évidentes, la région des Balkans est d'intérêt vital pour la Grèce. Une longue tradition détermine les relations entre les pays des Balkans. C'est pourquoi mon gouvernement ne ménage aucun effort pour améliorer les relations de la Grèce avec ses pays voisins ainsi que le climat politique général dans les Balkans. Nous nous félicitons de voir que nos initiatives ont eu, à une exception près, des résultats positifs dans tous les cas. Bien que ce soit l'évidence même, il est utile cependant de souligner une fois encore que là où il y a respect mutuel, où il n'y a pas de revendications, où les droits souverains établis ne sont pas mis en cause, les peuples - même ceux divisés autrefois par des divergences profondes - peuvent facilement trouver le chemin de la coopération et de l'amitié.

Dans ma déclaration, j'ai évoqué certains grands problèmes internationaux. Qu'il me soit permis maintenant de m'attarder sur la question de Chypre. Elle revêt la plus haute importance pour mon gouvernement, non seulement par ce que c'est un grand problème international, mais aussi pour des raisons historiques, nationales et culturelles puisque la population de l'île est composée à 80 p. 100 de citoyens chypriotes d'origine grecque qui partagent notre héritage hellénique.

M. Papoulias (Grèce)

En outre, en dehors de ses relations spéciales avec la République de Chypre, mon pays est aussi l'une de ses puissances garantes. Par conséquent notre intérêt pour la situation à Chypre et principalement pour la présence illégale de l'armée turque dans l'île est particulièrement vif.

La question de Chypre est l'un des rares problèmes internationaux sur lequel la communauté mondiale s'est exprimée, à la quasi-unanimité, non seulement sur la manière de les résoudre mais aussi sur les arrangements spécifiques à incorporer dans toute solution. Permettez-moi de me référer, à titre d'indication, à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, à la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité et au paragraphe 7 de la résolution 37/253 de l'Assemblée générale, selon laquelle :

"L'Assemblée générale ... considère le retrait de la République de Chypre de toutes les forces d'occupation comme la base essentielle d'une solution rapide mutuellement acceptable du problème de Chypre;"

Cette déclaration est claire et sans ambiguïté. Le problème de Chypre découle d'une invasion et d'une occupation militaire continue. Par conséquent, le retrait des troupes turques représente un préalable nécessaire à toute solution. Je signalerai que très récemment encore, le Sommet du Mouvement des pays non alignés réuni à Harare a réaffirmé que le préalable inconditionnel à une solution de ce problème est le départ de Chypre de toutes les troupes étrangères et des colons turcs, dont le nombre dépasse déjà 60 000.

Nous sommes donc fermement convaincus qu'une solution juste et viable à la question de Chypre suppose le retrait de toutes les forces armées étrangères du territoire de la République de Chypre avant que toute nouvelle constitution n'entre en vigueur. Une telle solution devrait aussi prévoir un système de garanties internationales, non militaire, qui préviendrait toute intervention unilatérale, pour que la sécurité du peuple de Chypre tout entier soit effectivement assurée.

Je n'aborderai pas en détail la dernière initiative du Secrétaire général, parce qu'elle relève de la compétence du Président de Chypre et que les faits sont plus ou moins connus de tous. Je voudrais simplement souligner que le projet d'accord-cadre présenté par le Secrétaire général couvre complètement tous les aspects constitutionnels du problème, pratiquement au seul bénéfice de la partie turque. En même temps, les questions du retrait des troupes étrangères, des garanties et de ce que l'on appelle les trois libertés, c'est-à-dire des principaux

M. Papoulias (Grèce)

éléments du problème de Chypre, qui sont d'un intérêt vital pour les Chypriotes grecs, sont reléguées à des procédures futures, vagues et incertaines.

J'indiquerai, à cet égard, que la partie turque a déclaré avec cynisme que, dans le cadre de toute solution, une partie de l'armée turque resterait à Chypre, et que Ankara insisterait sur un système de garanties l'autorisant à une intervention militaire unilatérale. Il est donc manifeste que l'Accord-cadre est partial et incomplet. Il est inconcevable de faire une évaluation, et moins encore des observations, sur ce projet, avant de connaître la position officielle de la partie turque au sujet du retrait des troupes turques, des garanties, des trois libertés et des colons turcs. Etant donné cette situation, le président Kyprianou a présenté ses propositions bien connues le 10 juin dernier, selon lesquelles ces points en suspens devraient être examinés à titre prioritaire, avant qu'il ne puisse prendre une décision au sujet du projet d'accord-cadre.

Mon gouvernement appuie pleinement et fermement cette position adoptée par le Gouvernement de la République de Chypre, qui est rationnelle, constructive et juste. Nous estimons que ces propositions du Président de la République de Chypre contiennent tous les éléments qui garantissent le progrès sans préjudice pour les intérêts vitaux de l'une des parties.

Un tour d'horizon des affaires internationales serait incomplet sans une référence aux problèmes économiques.

En 1986, beaucoup d'événements importants se sont produits sur la scène économique internationale. Ils vont de la baisse des prix du pétrole et des taux d'intérêt à des changements dans la conception de la politique économique mondiale.

Dans le cadre des efforts internationaux visant à régler le problème de l'endettement extérieur des pays en développement, nous avons toujours appuyé l'importante initiative lancée en 1985 aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Nous suivons l'évolution de la situation avec un vif intérêt. Néanmoins, nous nous inquiétons de la lenteur des progrès.

Je voudrais également évoquer la question du commerce mondial. Son développement, la réduction du protectionnisme et les activités commerciales et industrielles communes représentent l'un des meilleurs moyens de rapprochement et d'entente entre les Etats ayant des points de vue et des systèmes politiques différents. J'espère que la récente Conférence ministérielle de Punta Del Este, animée par un esprit de compromis, marquera le point de départ d'un processus

M. Papoulias (Grèce)

difficile de libération progressive du commerce international, un problème complexe et multidimensionnel.

La communauté internationale est appelée à éliminer des déséquilibres qui persistent dans l'économie mondiale par une coopération multilatérale effective. La récente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'Afrique, à un moment où le rôle de l'Organisation des Nations Unies est remis en cause, a une fois de plus souligné l'importance de la coopération internationale.

Un autre exemple pertinent de la valeur de la coopération internationale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies est le Traité sur le droit de la mer, signé en 1982. La Grèce, nation maritime, exprime l'espoir qu'il entrera bientôt en vigueur.

Au cours de l'année écoulée, notre Organisation a été frappée par une crise économique sérieuse et prolongée, qui ne tient pas à une cause unique. Elle est le résultat de multiples facteurs et doit être abordée effectivement pour éviter de plus graves difficultés à l'avenir.

La Grèce suit de près les efforts en faveur d'une rationalisation des finances de l'Organisation. Nous avons étudié avec un vif intérêt les conclusions et les recommandations du Groupe des 18 experts gouvernementaux. Je crois que nous reconnaissons tous que le Groupe a mené à bien sa tâche et que ses recommandations devraient être étudiées avec une attention particulière.

Nos remerciements vont également au Secrétaire général qui, avec le zèle et le dévouement que nous lui connaissons, a travaillé inlassablement au règlement de cette crise. A cette occasion, je voudrais dire combien mon gouvernement se réjouit du rétablissement complet de M. Pérez de Cuéllar.

Il est naturel que nous éprouvions des sentiments de frustration car, depuis des années, les grands problèmes internationaux reviennent à l'ordre du jour de notre Organisation sans qu'il en résulte des progrès notables vers leur solution. Cette déception, cependant, est tempérée dans une certaine mesure par le fait que ces problèmes sont discutés par la communauté internationale qui, nous espérons, deviendra toujours plus consciente de l'importance qu'ils revêtent pour la paix, le progrès et la prospérité de l'humanité, qui sont les aspirations éternelles du genre humain.

M. ELLEMANN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je peux vous assurer du plein concours de la délégation danoise dans l'accomplissement de votre noble tâche.

L'appui persistant et ferme qu'apporte le Danemark aux Nations Unies, en actes aussi bien qu'en paroles, est bien connu. Au fil des ans le Danemark a été l'un des Etats Membres qui a contribué largement aux efforts des Nations Unies dans les domaines économique, social et technique ainsi qu'aux forces de maintien de la paix. Notre contribution a également augmenté en termes relatifs. Cette augmentation reflète notre ferme conviction que, dans un monde qui change rapidement et où l'interdépendance ne cesse de croître, la coopération multilatérale demeure indispensable.

L'attention de l'Assemblée générale se porte cette année sur ce qui est largement considéré comme une crise financière aiguë des Nations Unies. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir adopté les mesures approuvées par l'Assemblée générale en avril dernier. Elles ont permis de remédier à la situation à bref délai. L'Assemblée générale, à la présente session, aura pour tâche principale d'examiner la question des mesures appropriées qui s'imposent à moyen et à long terme. La viabilité de l'Organisation elle-même est en jeu.

Il est indispensable que tous les Etats Membres assument la responsabilité qui leur revient dans le financement des Nations Unies. Les mesures adoptées unilatéralement par des Etats Membres, en contravention de la Charte des Nations Unies, sapent l'autorité et le travail de l'Organisation.*

Nous avons accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. Il contient un certain nombre de recommandations précieuses qui, je l'espère, permettront d'amorcer un processus de réforme.

Il m'apparaît que nous devons poursuivre simultanément deux objectifs : premièrement, nous devons faire un effort déterminé de réforme financière et administrative; deuxièmement, et plus important encore, nous devons nous entendre sur ce qu'il est raisonnable d'attendre des Nations Unies.

* M. Ferm, Suède, vice-président, ass. à la présidence.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Comme les années précédentes, un certain nombre de questions internationales sont examinées par l'Assemblée générale. S'agissant de l'évolution des relations Est-Ouest, je suis encouragé de constater qu'il y a eu quelques améliorations. Les Etats-Unis et l'Union soviétique préparent une nouvelle réunion au sommet.

Le Danemark espère que les négociations permettront de créer un climat meilleur et de renouveler la confiance et le dialogue entre l'Est et l'Ouest.

On ne peut espérer du dialogue qu'il permettra d'éliminer toutes les différences entre l'Est et l'Ouest. Cela est impossible. Mais le dialogue doit porter sur les problèmes réels et sur la recherche de solutions concrètes. C'est dans la mesure où il sera possible de trouver des solutions réelles qu'il y aura une détente véritable.

Ainsi la détente ne doit pas se limiter aux efforts tendant à relâcher les tensions militaires et politiques. Elle doit être générale, s'étendre aussi au dialogue sur les questions humanitaires intéressant directement toutes les personnes, à l'Est comme à l'Ouest, ainsi qu'aux problèmes de la coopération économique, du commerce et de l'environnement.

Il est extrêmement important que tous les pays, à l'Est et à l'Ouest, puissent participer à ce dialogue. Dans les moments difficiles qu'ont connus les relations Est-Ouest, les contacts entre les pays européens, petits ou moyens, de l'Est et de l'Ouest, ont permis de relancer le dialogue. Après la réunion au sommet tenue à Genève en novembre 1985, les contacts entre les deux grandes puissances ont pris une nouvelle dimension. Mais tous les pays d'Europe, alliés, neutres ou non alignés, peuvent contribuer au dialogue entre l'Est et l'Ouest.

Le processus amorcé par l'Acte final d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe constitue un point de convergence pour le dialogue et les mesures propres à accroître la confiance entre les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les Etats-Unis.

La Conférence de Stockholm qui s'est terminée avec succès par l'adoption de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et la sécurité devrait permettre d'améliorer la confiance dans le domaine militaire. Mais l'accroissement de la confiance ne saurait se limiter au domaine militaire. Le respect des engagements pris par les Etats participants en vertu de l'Acte final d'Helsinki et du Document de Madrid, en particulier sur le plan des relations humaines, est tout aussi important pour créer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

La réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui aura lieu à Vienne cet automne, sera une instance très importante pour la reprise des efforts tendant à intensifier le dialogue et à accroître la confiance entre l'Est et l'Ouest.

A la réunion de Vienne, des progrès devront être réalisés en vue de trouver une solution aux questions humanitaires. Il faudra persuader les pays qui restent à la traîne dans ce domaine de la nécessité d'améliorer leurs normes et de favoriser au premier chef la réunification des familles.

Aucun Etat ne doit refuser à ses ressortissants le droit d'aller à l'étranger pour y rejoindre sa famille. Comme l'a dit un philosophe polonais :

"Autant je peux respecter un panneau d'interdiction d'entrée, autant je suis dégoûté par un panneau d'interdiction de sortir."

En matière de contrôle des armements et de désarmement il ne faut ménager aucun effort pour arrêter la présente course aux armements. Ce n'est que grâce à des accords concrets et vérifiables sur le contrôle des armements qu'il sera possible d'aboutir à l'amélioration de la sécurité grâce à un niveau inférieur des armements.

Les négociations en cours à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le contrôle des armements devront aboutir à des accords efficaces destinés à prévenir la course aux armements dans l'espace et à y mettre fin sur terre, à limiter et à réduire les armes nucléaires et à renforcer la stabilité stratégique.

Le Gouvernement danois attache la plus grande importance aux délibérations en cours à la Conférence sur le désarmement. En particulier j'engage la Conférence sur le désarmement à accélérer ses efforts en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction globale de tous les essais nucléaires.

De même, nous estimons qu'il y a de bonnes raisons pour que la Conférence accélère ses efforts afin d'arriver promptement à un accord sur l'interdiction globale et générale des armes chimiques.

La flambée du terrorisme est un aspect alarmant de la situation internationale, représente un danger mortel pour la trame de nos sociétés ainsi que pour les relations amicales et harmonieuses entre nations. La nature mondiale du problème requiert une action internationale concertée pour éliminer ce fléau. L'instance appropriée pour traiter du terrorisme international est l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes par conséquent heureux que l'Assemblée générale

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

et le Conseil de sécurité aient adopté l'année dernière des résolutions sur ce problème. La communauté internationale a convenu de condamner comme acte criminel le terrorisme sous toutes ses formes, où qu'il sévisse et quels qu'en soient les auteurs. Nous engageons tous les Etats Membres à intensifier la coopération internationale en vue d'arrêter, de juger et de punir les auteurs de tels actes. Les terroristes ne doivent pouvoir trouver aucun refuge.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Un des éléments positifs des activités des Nations Unies, source de grande inspiration et de satisfaction pour nous, c'est qu'au fil des ans l'Organisation a pu se mettre d'accord sur un ensemble impressionnant de normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. Ces normes sont universellement acceptées par la communauté mondiale. Malheureusement, nous assistons tous les jours à des violations de ces normes.

Divers dispositifs ont été mis en place pour surveiller et contrôler la mise en oeuvre de ces normes et, à notre avis, il est indispensable pour la crédibilité des instruments pertinents en matière de droits de l'homme que ces dispositifs soient utilisés.

Les gouvernements ont le devoir de respecter et d'assurer la jouissance des droits de l'homme de leurs ressortissants et ceux qui ne s'acquittent pas de cette obligation doivent être continuellement rappelés à l'ordre par les organes compétents de notre Organisation, y compris l'Assemblée générale.

Je voudrais passer maintenant à un autre sujet important qui nous intéresse tous : la situation mondiale des réfugiés. Nous sommes confrontés à un tableau très sombre et le public espère, à juste titre, que notre Organisation universelle, les Nations Unies, saura se montrer à la hauteur de ses responsabilités définies par la Charte. Dans la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à favoriser et à encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à faire en sorte que cette organisation puisse harmoniser les mesures prises par les diverses nations pour atteindre cet objectif commun. Il s'ensuit que, lorsque les violations des droits de l'homme forcent les hommes à quitter leur pays d'origine et à devenir des réfugiés, tous les autres pays doivent prendre des mesures pour soulager leurs souffrances, assurant ainsi le respect de leurs droits de l'homme.

Pendant la présente session de l'Assemblée générale, mon gouvernement espère échanger avec tous les représentants les idées concrètes que nous avons développées en vue de la mise en place d'un mécanisme permettant à la communauté internationale de résoudre le problème des réfugiés, en se basant sur les principes du partage et de la solidarité. Les éléments clefs de ce mécanisme sont le rapatriement volontaire, l'intégration régionale, une présence accrue des Nations Unies dans les diverses régions du monde et la fixation de quotas fondés sur un plan des Nations Unies. Nous allons présenter un exposé plus détaillé de nos vues lorsque le point pertinent de l'ordre du jour sera examiné à la Troisième Commission.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le racisme et la discrimination raciale constituent des violations flagrantes des droits de l'homme. Il y a dans le monde un gouvernement qui, non seulement tolère la discrimination raciale sur son territoire, mais a fait du racisme l'essence même de son ordre social. Pour maintenir son régime odieux d'apartheid, le Gouvernement de l'Afrique du Sud se livre à une répression atroce à l'intérieur du pays, à des actes brutaux d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins et à l'occupation illégale de la Namibie, au mépris des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a le devoir d'être le reflet et l'agent de l'indignation et de l'inquiétude profondes de la communauté internationale face à la persistance de telles violations graves des droits de l'homme les plus fondamentaux commises par le régime d'apartheid. Mais l'apartheid, avec tout ce qui l'accompagne, en plus d'être une violation des droits de l'homme, est une provocation pour les pays voisins, les autres nations africaines et le monde entier et une menace à la paix et à la sécurité internationales, qui persistera aussi longtemps que l'apartheid n'aura pas été totalement éliminé et remplacé par un système fondé sur la démocratie et l'égalité pour tous les Sud-Africains.

Un des critères de la politique du Danemark, c'est son attachement au règlement pacifique des différends internationaux. Nous cherchons de tels règlements. Nous sommes convaincus que des sanctions obligatoires conformes au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies devront être adoptées contre l'Afrique du Sud. C'est le meilleur instrument dont dispose la communauté internationale pour réaliser une transformation pacifique. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Danemark a oeuvré en faveur de l'adoption de telles mesures et continuera à le faire.

En l'absence d'un accord au Conseil de sécurité sur les sanctions au titre du Chapitre VII, le Danemark a décidé de prendre des mesures, en son nom propre et de concert avec ses partenaires nordiques et ceux de la Communauté européenne, sur une base volontaire unilatérale. En fait, le Danemark est allé plus loin à cet égard que tout autre pays occidental. Presque tous les contacts du Danemark avec l'Afrique du Sud, y compris les échanges commerciaux, cesseront avant la fin de l'année. Notre diplomatie s'est engagée dans un effort systématique pour encourager d'autres pays à augmenter leur contribution à une pression internationale renforcée et plus efficace contre l'apartheid.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

La pression de l'extérieur n'a pas seulement pour but d'être un signal adressé au Gouvernement sud-africain; elle est également une manifestation de solidarité et d'encouragement avec la population sud-africaine et l'indication que la violence et la destruction peuvent prendre fin.

Que la nouvelle position rigide du président Botha sur ce qu'il appelle "les ingérences extérieures" et ses politiques de plus en plus oppressives soient une mise en garde pour la communauté internationale. Si nous tardons à faire clairement comprendre à ceux qui sont aux postes clefs en Afrique du Sud que telle est bien notre position, nous risquons de voir la situation nous échapper totalement. Nous devons agir dès maintenant.

En ce qui concerne la Namibie, le Gouvernement danois demeure convaincu que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité est la seule solution internationalement acceptable. Les tactiques dilatoires de l'Afrique du Sud ne peuvent être tolérées. La Namibie devrait être indépendante depuis longtemps. Il faut chercher l'indépendance par tous les moyens pacifiques, y compris des sanctions, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Pendant de nombreuses années, les pays d'Afrique australe ont été d'importants partenaires dans le programme de coopération pour le développement du Danemark. La priorité accordée à cette région est un corrélat naturel des mesures de restriction que nous avons adoptées contre l'Afrique du Sud. De concert avec les autres pays nordiques, nous oeuvrerons activement aux Nations Unies pour obtenir un accord sur un plan d'urgence d'assistance économique aux pays voisins de l'Afrique du Sud dans l'éventualité de représailles contre ces pays.

En fait, près d'un tiers de notre assistance au développement bilatéral est fourni aux pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Lors de la Conférence de la SADCC, tenue à Harare en janvier, le Danemark s'est engagé à augmenter sa contribution de 100 p. 100 pour un total de 400 millions de couronnes consacrées à l'assistance à la coopération régionale de la SADCC. A cette occasion, de concert avec les autres pays nordiques et les Etats membres de la SADCC, le Danemark a ratifié une déclaration commune sur une coopération économique élargie.

La Déclaration commune entre la SADCC et les pays nordiques traduit la détermination mutuelle des deux régions d'intensifier la coopération et constitue l'ouverture de nouvelles voies de collaboration allant au-delà du rapport traditionnel entre celui qui donne et celui qui reçoit.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Les difficultés économiques auxquelles doit faire face le continent africain restent préoccupantes, et des changements radicaux dans les politiques nationales sont nécessaires si l'on veut arriver à bout de la situation. Ceci étant, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'Afrique a pris place à un moment crucial. La démarche courageuse des pays africains a traduit la disposition de ceux-ci à rechercher de nouveaux moyens et à prendre un engagement ferme en faveur de réformes de leurs politiques. Le Danemark considère l'adoption par consensus du Programme d'action comme étant un résultat très positif de la Conférence, aussi bien pour les Nations Unies en tant qu'organisation que pour les Etats Membres. Mais il nous faut maintenant ne pas nous arrêter en chemin et continuer sur notre lancée. L'adoption du Programme n'est pas suffisante et un résultat réel ne sera vraiment atteint que lors de sa mise en oeuvre. Les donateurs et les bénéficiaires doivent les uns comme les autres assumer leurs responsabilités.

Au Moyen-Orient, trois conflits importants continuent de préoccuper la communauté internationale, et tout particulièrement les pays d'Europe, qui ont des liens vitaux et étroits avec cette région. Inspirés par les principes généraux énoncés par les pays de la Communauté européenne dans leur déclaration de Venise, nous avons l'année dernière continué d'apporter notre appui à des initiatives visant à rapprocher les parties au différend israélo-arabe afin que celles-ci entament des pourparlers de paix.

Nous avons été encouragés par les efforts faits par le roi Hussein de Jordanie en vue d'ouvrir la voie à une participation constructive des représentants palestiniens authentiques au processus de paix, et nous avons par la suite été déçus lorsque le roi est parvenu à la conclusion qu'il n'avait pas été à même d'obtenir les engagements nécessaires de la part de l'OLP.

Si l'on veut voir le processus de paix progresser, il sera nécessaire que ceux qui sont le plus directement impliqués et qui ont à coeur le bien-être du peuple palestinien laissent de côté leurs divergences politiques afin d'appuyer un engagement constructif et réaliste en vue d'aboutir à une paix négociée. Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage à ces dirigeants courageux au Moyen-Orient qui nous montrent la voie en adoptant des initiatives constructives et réalistes en vue d'élargir le dialogue.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Au Liban, les luttes sectaires continuent de prélever un lourd tribut de vies humaines et de souffrances. Nous ne pouvons, une fois de plus, que faire appel à la modération et à la raison ainsi qu'à la volonté d'accepter un compromis, compromis sans lequel il semble que l'existence même du Liban est mise en danger. Quand les Libanais eux-mêmes auront décidé de construire, en se fondant sur leur humanisme commun, de s'engager dans la voie d'une réconciliation nationale véritable, ils pourront compter sur notre prompt appui visant à la restauration totale de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

La poursuite du conflit entre l'Iran et l'Iraq, qui en est maintenant dans sa septième année, nous offre l'image de souffrances et de carnages humains indicibles. Les deux parties, de même que la communauté internationale et les normes de civilisation, n'ont rien à gagner d'une nouvelle poursuite de cette guerre affligeante. Du haut de cette tribune, je lance un appel aux deux parties pour qu'elles respectent la résolution 582 (1986) du Conseil de sécurité et qu'elles utilisent les Nations Unies et les bons offices du Secrétaire général pour mettre au point un compromis en vue de résoudre ce conflit, qui n'aurait jamais dû s'intensifier et se transformer en guerre, et qui, de par sa nature même, est négociable.

En Afghanistan, une autre guerre fait rage. Ici, les forces soviétiques poursuivent, avec une détermination non entamée, leurs tentatives brutales de réprimer la résistance populaire dans ce pays, avec les conséquences horribles que cela comporte pour la population civile.

L'occupation soviétique de l'Afghanistan doit cesser. La force ne fait pas loi, quelle que soit la force de la puissance considérée. Le Gouvernement danois espère que les pourparlers tenus sous les auspices des Nations Unies, qui ont fait d'importants progrès, permettront de parvenir prochainement à un accord acceptable pour toutes les parties concernées et prévoyant le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères.

La situation au Kampuchea demeure également un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. La position adoptée de longue date par le Danemark est qu'une solution au problème du Kampuchea doit être trouvée sur la base des résolutions adoptées par les Nations Unies. Dans cet esprit, le Danemark appuie les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en ce

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

qui concerne le Kampuchea. Nous reconnaissons des mérites à la proposition en huit points du gouvernement de coalition, qui, à notre avis, représente une contribution positive dans la recherche d'un règlement négocié, juste et durable du conflit.

Quant aux problèmes complexes de l'Amérique centrale, le Gouvernement danois comprend absolument et appuie les aspirations des peuples de l'Amérique centrale à une vie dans la paix et la dignité, une vie dans des pays attachés aux systèmes démocratiques de gouvernement, aux élections libres, à la liberté de la presse et au respect des droits de l'homme et une vie dans des collectivités qui recherchent une répartition plus juste et plus équitable de ressources beaucoup trop rares. A notre avis, l'écart qui existe dans la plupart des pays d'Amérique centrale entre ces aspirations et la dure réalité, est au coeur des conflits actuels. Seuls les pays d'Amérique centrale eux-mêmes peuvent, dans leurs frontières respectives, éliminer les causes fondamentales des difficultés actuelles. Ce que le monde extérieur peut et doit faire, c'est d'offrir sa coopération, économique et politique, aux pays de la région et d'encourager et d'appuyer des initiatives conçues pour répondre à ces aspirations.

Le Gouvernement danois continue de croire qu'il n'existe pas de solutions de rechange réalistes et acceptables au processus de paix de Contadora. Au coeur de ce processus, réside la croyance que les pays d'Amérique centrale eux-mêmes sont responsables de la solution à apporter à leurs différends et qu'une solution durable doit être trouvée par des moyens pacifiques, sans aucune sorte de pression militaire ou d'autre forme de coercition.

La situation économique mondiale s'est améliorée dans bien des domaines importants au cours des dernières années. En général, la croissance a repris, l'inflation a été réduite et les taux d'intérêt ont baissé. Des schémas de taux de change ont été ramenés à des niveaux conformes aux conditions économiques fondamentales. Toutefois, des problèmes difficiles et des incertitudes subsistent et font peser une menace sur la stabilité et le développement économique dans le monde. Qu'il me soit permis de mentionner certains des problèmes dont la solution ne peut être trouvée que grâce à la coopération internationale, aussi bien dans l'intérêt des pays industrialisés que dans celui des pays en développement.

Depuis les temps les plus reculés, le commerce international a été le vecteur le plus puissant de croissance, de développement et de civilisation que nous

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

puissions concevoir. Mais le commerce international dépend de façon cruciale du maintien et du renforcement du système de libre-échange.

Je voudrais, par conséquent, féliciter nos collègues du succès qu'ils ont remporté à Punta del Este en lançant une nouvelle série de négociations commerciales dans le cadre du GATT. Ce résultat est extrêmement important pour la coopération économique internationale, mais également pour le climat politique dans son ensemble.

La plupart des pays en développement continuent d'avoir à faire face à de graves problèmes de dette, problèmes qui, dans de multiples cas, sont aggravés par la persistance des prix fort bas qu'ils reçoivent pour leurs exportations de produits de base. En vérité, bien que variant en importance et en composition entre les différents pays, la charge de la dette reste un sérieux obstacle à la croissance et au développement. Des mesures en vue d'alléger ce fardeau sont par conséquent indispensables. Mais, en même temps, il faut faire en sorte que les mesures d'allégement de la dette soient adaptées aux circonstances de chaque pays débiteur et soient appliquées dans un contexte de réforme des politiques économiques et d'ajustements structurels. Dans cet esprit, le Danemark a répondu de façon positive à un nombre important de demandes en vue d'annuler, au titre de l'aide publique au développement (APD), la dette de pays les moins développés.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

L'engagement du Danemark envers le monde en développement est reflété par son aide au développement. Le Danemark a augmenté cette année de façon extraordinaire son aide au développement qui, au niveau international, a dépassé depuis longtemps la cible de 0,7 p. 100. Le Danemark augmentera son aide au cours des prochaines années jusqu'à concurrence de 1 p. 100 d'ici 1992.

Le système de développement multilatéral est un élément important des activités des Nations Unies. L'appel lancé pour une meilleure efficacité des Nations Unies vise également les activités financées par les contributions volontaires. Des progrès importants ont déjà été réalisés, en particulier dans le cas du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Danemark compte que tous les organes et organisations de développement intensifieront leurs efforts pour favoriser la souplesse, l'efficacité, la coopération et la coordination nécessaires dans leur travail.

Pour que ces efforts soient couronnés de succès, la communauté des donateurs internationaux doit maintenir et augmenter les contributions volontaires. Le Danemark est prêt à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Nous comptons que tous les pays donateurs assumeront leurs responsabilités et apporteront, selon leur capacité, des contributions volontaires au système multilatéral de développement. La tendance, qui se manifeste dans les pays industrialisés, à résoudre les problèmes économiques nationaux au détriment de l'aide au développement nous préoccupe.

Le monde d'aujourd'hui est un monde en proie à des conflits cruels qui découlent de la divergence d'idéologies, d'intérêts opposés et de revendications rivales pour l'influence et le pouvoir. Naturellement, tous les pays membres se servent des Nations Unies pour faire progresser leurs objectifs, pour renforcer leur idéologie, leurs intérêts et leurs revendications. Par conséquent, l'activité de l'Organisation se caractérise par la lutte et par l'affrontement, car elle traduit fidèlement le monde dans lequel nous vivons et parce que ses Membres considèrent que ses travaux quant au fond sont d'une importance fondamentale.

Même les discussions les plus rudes ont une fin et souvent elles aboutissent à la reconnaissance d'une nécessité fondamentale de coopération pour résoudre nos problèmes communs, qui ne peuvent avoir que des solutions communes.

La crise actuelle des Nations Unies peut être surmontée si nous renforçons les tendances à la coopération et réduisons les tendances à l'affrontement. La crise est aussi une expérience.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous devons prendre toutes les mesures possibles pour préserver et utiliser pleinement le potentiel d'action de cette Organisation, qui lui est si nécessaire. Nous devons veiller non seulement à ce qu'elle survive mais à ce qu'elle évolue constamment en tant qu'instance universelle permettant d'harmoniser les actions des nations pour réaliser les objectifs communs. Voilà donc le défi lancé à la sagesse et à l'imagination de la présente session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur de cet après-midi. Deux représentants ont demandé la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappellerai aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention. Les délégations prendront la parole de leur place.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, dans la déclaration qu'il a faite au nom de la Communauté économique européenne et de ses membres, s'est référé à mon pays, ainsi qu'au processus politique et à la situation des droits de l'homme au Chili.

Qu'il ait parlé de cette question en plénière nous surprend. La question des droits de l'homme au Chili sera abordée en Troisième Commission. A ce sujet, et les représentants du Royaume-Uni le savent, le Gouvernement chilien, dans son désir de collaborer avec le Rapporteur spécial, a donné à celui-ci une réponse complète et détaillée, aux accusations présentées et au sujet des recommandations du Rapporteur. J'oserais même dire que, jamais dans l'histoire des Nations Unies, on a présenté une réponse aussi solidement argumentée que celle de mon pays.

Nous étions en droit d'espérer que cette attitude du Chili aurait en contrepartie incité les autres pays à plus de sérieux pour traiter du problème des droits de l'homme, surtout de la part des pays de la Communauté qui tiennent le respect du droit et de la justice pour une valeur fondamentale.

En citant nommément mon pays, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, brossant un tableau déformé de la situation des droits de l'homme dans le monde comme pour se donner bonne conscience, a fait un acte politique destiné à satisfaire des groupes internes dans le cadre des pays de la communauté dont les positions n'ont rien à voir avec la cause des droits de l'homme.

M. Daza (Chili)

Cette attitude répond aux objectifs de ceux qui ne souhaitent pas que le problème des droits de l'homme soit traité sérieusement au sein de cette Organisation et qui, par ailleurs, ont recours à l'artifice d'actions politiques faciles et illogiques. Leur intervention est une nouvelle cause de blessures morales à une cause supérieure.

Le silence déforme parfois davantage la réalité qu'un mensonge pur et simple. Aujourd'hui, quiconque mentionne le Chili sans évoquer l'escalade du terrorisme qui menace le pays dénature par son silence la réalité chilienne.

Les pays de la Communauté savent qu'on a découvert au Chili un arsenal d'armes, des éléments et des explosifs d'une importance sans précédent dans l'Amérique latine, lesquels ont été introduits dans le pays avec l'appui de l'étranger et qui devaient être utilisés pour fomenter la violence et le terrorisme au Chili, comme cela s'est produit lors de l'attentat à la vie du Président de la République, lors d'une embuscade au cours de laquelle cinq personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

Il est nécessaire de combattre le terrorisme et de maintenir la tranquillité des Chiliens, et c'est ce qui explique l'application de normes constitutionnelles et légales qui permettent la création d'un état de siège dans le pays.

Je répète ici que le Gouvernement chilien a toujours déclaré clairement que son but est de maintenir l'état de siège pendant une période que conseillent la prudence et la nécessité de mener des enquêtes et de clarifier les faits.

M. Daza (Chili)

Mais à part cela, le gouvernement a été très net lorsqu'il a déclaré qu'aucune activité terroriste ou subversive n'aurait lieu, conformément à nos programmes constitutionnels, dont les termes et les calendriers sont bien définis.

En outre, pour se rapprocher de la pleine démocratie, les Chiliens n'ont besoin ni de conseils ni de conseillers et n'ont pas besoin non plus d'être poussés pour le faire. Pour nous, la démocratie est un impératif de l'histoire, comme nous l'avons démontré en plus de 150 ans de vie d'indépendance, et c'est aussi un impératif du destin, sur lesquels s'accordent les idées de la majorité écrasante des Chiliens, du Gouvernement et des institutions chiliennes.

M. REED (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Bien que le Ministre des affaires étrangères de l'Angola ait prétendu que le conflit qui règne actuellement dans son pays relève principalement d'une invasion étrangère, je dois rappeler aux représentants que le régime actuel de Luanda est arrivé au pouvoir en conséquence directe de sa violation de l'Accord d'Alvor de 1975 qui, sous les auspices de l'administration coloniale portugaise qui se retirait, aurait dû créer un gouvernement de coalition d'unité nationale comprenant les trois grands mouvements de libération, à savoir le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), le Front national pour la libération de l'Angola et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

En dépit de l'entente des trois groupes, le MPLA a violé cet accord, expulsé les deux autres mouvements de Luanda et précipité la guerre civile dont souffre encore l'Angola.

Le Gouvernement des Etats-Unis souhaite que prennent fin la guerre civile ainsi que toute ingérence étrangère dans la région. Pour y arriver, il faut une réconciliation nationale entre les parties en guerre, le MPLA et l'UNITA. Je veux insister auprès des représentants sur le fait qu'aucun mouvement de guérilla tel que l'UNITA ne continuerait d'exister sans un net appui populaire.

Toutefois, les Etats-Unis reconnaissent que la réconciliation nationale ne saurait être obtenue en définitive que sur la base d'un accord selon lequel toutes les constantes militaires étrangères, dont 36 000 soldats cubains et d'autres membres du personnel militaire du bloc soviétique ainsi que tout résidu des forces sud-africaines, devraient quitter l'Angola.

Cependant, je désire réitérer que les Etats-Unis ne s'attendent pas à ce que l'un quelconque des participants concernés agisse contre ses propres intérêts.

M. Reed (Etats-Unis)

Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de solution militaire au conflit angolais. Nous tenons toujours à parvenir à un accord opportun sur toutes les questions liées à l'indépendance namibienne et à la paix en Angola. A cette fin, les Etats-Unis sont prêts à se joindre à tous ceux dont l'assentiment est une condition préalable à tout accord final.

M. FIGUEIREDO (Angola) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient d'entendre le représentant des Etats-Unis commettre un certain nombre d'erreurs terminologiques. Le MPLA n'a jamais violé aucun accord antérieur à notre indépendance. Les Etats-Unis appuyaient déjà ces deux groupes fantoches, le FNLA et l'UNITA qui continuent actuellement d'être financés, entraînés et protégés par le régime raciste en Afrique du Sud.

Mon ministre des affaires étrangères a fait une déclaration très claire à ce sujet. Les Etats-Unis se sont prononcés aujourd'hui en faveur de l'apartheid. Il y a dix bataillons de soldats sud-africains racistes en Afrique australe. Des troupes sud-africaines aux effectifs variables occupent illégalement mon pays depuis 1981. Des civils angolais continuent d'être assassinés brutalement par les troupes racistes. L'espace aérien angolais continue d'être violé et les biens angolais continuent d'être détruits. Notre infrastructure sociale continue d'être sabotée.

Entre-temps, le régime de Pretoria et les Etats-Unis d'Amérique continuent de financer, d'armer, d'approvisionner, de protéger et de secourir une poignée de traîtres angolais dont les dossiers officiels, appuyés par des documents apportant des preuves circonstanciées de leurs actes, témoignent des liens avec les services de renseignement de l'ancienne puissance coloniale. C'est ce gang de traîtres qui a été accueilli à bras ouverts à Washington par le Gouvernement des Etats-Unis, dont la politique d'engagement constructif est un échec cuisant, dont les accords mis au point par eux-mêmes en Afrique australe étaient violés par le régime raciste au moment même où on les signait, dont la politique est inamicale envers une bonne partie de l'Afrique et dont le gouvernement porte assistance à des traîtres, en contravention du droit international et de toutes les normes de comportement qui régissent ou devraient régir les relations entre Etats souverains.

La séance est levée à 18 h 40.